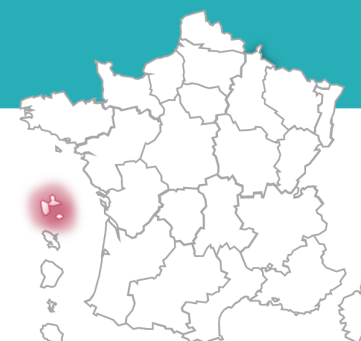


Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Février 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014 et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu de la situation qui demeure particulièrement alarmante pour les jeunes de Guadeloupe (plus de 50% de taux de chômage pour ces jeunes et 12 000 NEETs recensés en 2014) la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. La programmation de l'IEJ en Guadeloupe, qui est quasi bouclée fin 2015, est globalement cohérente avec les objectifs poursuivis par les Programmes Opérationnels IEJ et résulte de 2 approches de programmation différentes mais complémentaires des autorités de gestion.

Cette programmation devrait apporter, sur le territoire de Guadeloupe, des éléments de réponse à l'enjeu de l'emploi des jeunes en termes de nombre de jeunes pris en charge (639 jeunes participants fin 2015 sur le PO national sur un objectif total de 3 974 participants sur les 2 PO); de renforcer la qualité de l'offre d'accompagnement et la logique de parcours intégrés; et dans une moindre mesure, de diversifier l'offre d'accompagnement. Au 31 décembre 2015, les résultats sur le taux de jeunes ayant reçu une proposition d'emploi ou de retour en formation (69%) et de sortie effective vers l'emploi ou en formation (73%) sur le PO national sont très supérieurs aux objectifs initiaux et à la moyenne nationale. Ces résultats ne permettent, cependant, pas de conclure quant à la plus-value de l'outil IEJ sur l'insertion des jeunes, cette évaluation dépendant de la mise en place de méthodologies contrefactuelles.

Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Guadeloupe en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.

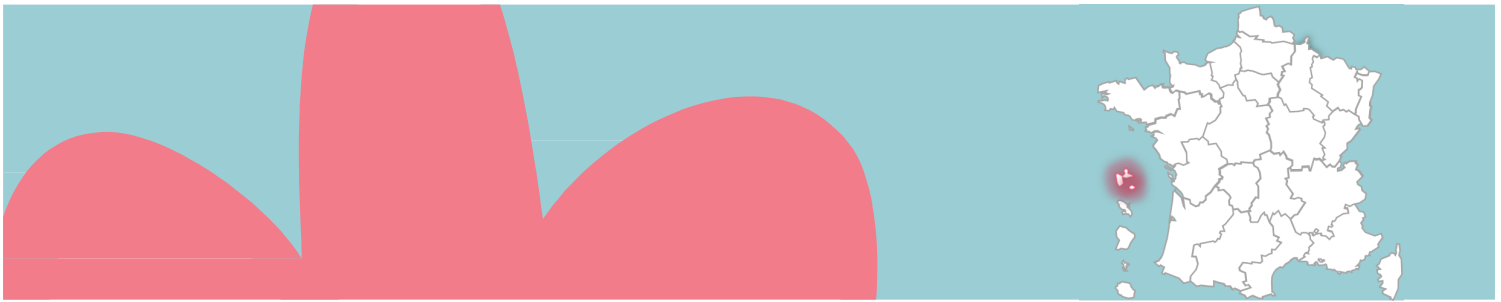
Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Guadeloupe

Sommaire

Préambule

1. Compte tenu d'une situation régionale qui demeure particulièrement alarmante pour les jeunes en Guadeloupe, la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
2. La programmation de l'IEJ en Guadeloupe est globalement cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte de deux approches différentes mais complémentaires de la Dieccte et du Conseil Régional
3. Cette programmation devrait permettre de faire levier sur la qualité des actions et le renforcement de parcours intégrés et dans une moindre mesure, sur le nombre de jeunes pris en charge
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Guadeloupe
5. Annexes

Préambule



L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en 2014 dans l'Union européenne** et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** et le risque de voir se développer une population de jeunes NEETs paupérisée et socialement exclue paraît critique [1].

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne [3].

Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et de la France face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs

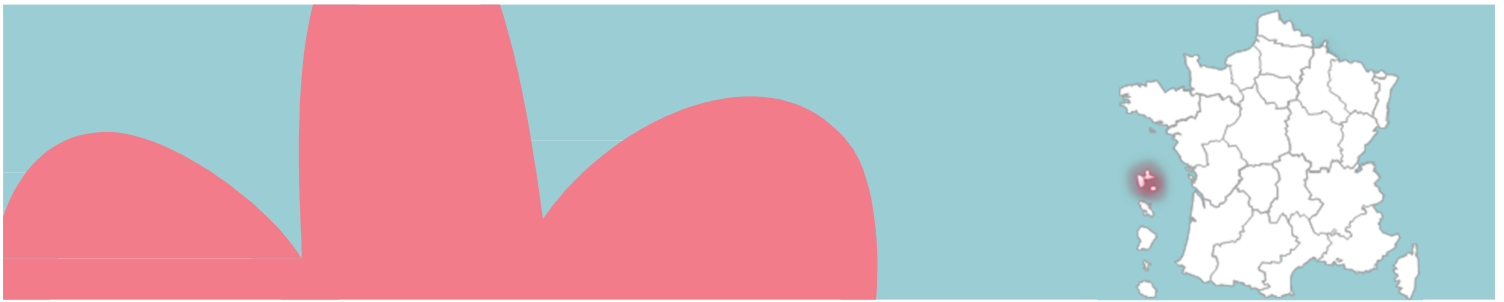
La Commission européenne a adopté, en **décembre 2012**, le **paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition **sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEETs âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ».

Pour répondre à la recommandation du Conseil Européen sur la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse et faire écho à la mobilisation de l'IEJ, la France a **construit un plan national de mise en œuvre de cette Garantie**. En effet, **les autorités françaises y ont vu l'opportunité de « progresser vers une démarche de résultats, en visant l'obtention par tout jeune NEET d'une proposition dans les 4 mois**, soit par la mobilisation de dispositifs existants, soit par leur extension ou la création de nouveaux dispositifs appuyés notamment par le financement apporté au titre de l'IEJ ».

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse en soutenant des actions en faveur des jeunes. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2013-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des Etats membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Direccte-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane**, la **Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros d'IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France. Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds IEJ, à hauteur de 196 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les premiers impacts de l'IEJ en France et également en Guadeloupe

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les questions évaluatives suivantes :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** de l'emploi des jeunes et **l'état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2) se structure autour de l'étude de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3) :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

Enfin, l'étude répondra, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et proposera des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4).

Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, 11 entités ont été consultées** en Guadeloupe : 6 opérateurs bénéficiaires ; 1 direction ou service du Conseil régional ; 2 directions ou services de la Dieccte.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** (parfois partielles) suivantes pour établir les analyses :

- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Guadeloupe ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées des conseils régionaux sur leur programmation (selon leur disponibilité) ;
- Documents de la Dieccte et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

Le présent rapport constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Guadeloupe en 2015



SECTION 1

Compte tenu d'une situation régionale qui demeure particulièrement alarmante pour les jeunes en Guadeloupe, la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes


Chiffres-clés sur la situation des jeunes en Guadeloupe [1] [5]

	GUADELOUPE		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombre d'emplois et évolution depuis 2009	124 200 emplois (+0,8%)	127 100 emplois (+3,1%)	27 015 900 emplois (+1,3%)	27 108 500 emplois (+1,6%)
Nombre de personnes et taux de chômage des plus de 15 ans	37 500 personnes au chômage (23,0%)	38 600 personnes au chômage (23,8%)	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	6 400 jeunes au chômage (53,0%)	6 900 jeunes au chômage (56,3%)	688 100 jeunes au chômage (24,5%)	666 600 jeunes au chômage (24,2%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2010	10,9% (+0,2 pt)	11,1% (+0,4 pt)	28,0% (-1,6 pt)	27,9% (-1,7 pt)
Nombre et taux de NEETs de 15 à 24 ans	nc	12 000 jeunes NEETs (21,8%)	989 000 jeunes NEETs (12,5%)	891 000 jeunes NEETs (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	nc	nc	11,8%	9,0%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	nc	33,6%	43,3%	43,7%

1.1 La situation des jeunes en Guadeloupe apparaît particulièrement alarmante avec un taux de chômage parmi les plus élevés de France et de l'Union Européenne

1.1.1 La Guadeloupe souffre d'un déficit de croissance et d'attractivité démographique mais compte toujours, en 2014, une population jeune importante au regard de la moyenne nationale

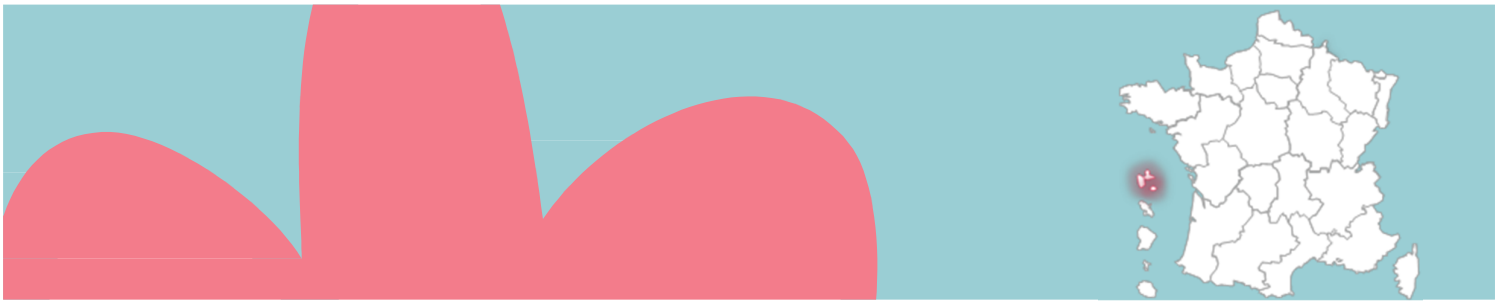
La Guadeloupe est la 2^{ème} région d'Outre-mer la plus peuplée après la Réunion. En 2014, elle compte 439 000 habitants soit 0,7% de la population française (65,8 millions d'habitants) [1]. C'est aussi **une des rares régions françaises qui connaît une baisse de sa démographie (-2,4% de 2010 à 2014)**. La Guadeloupe comptait, en effet, 449 000 habitants en 2010. Dans un contexte national de vieillissement de la population, la **population de jeunes guadeloupéens de 15 à 24 ans a déjà diminué** à un rythme annuel de 1,6% contre 0,7% au niveau national mais la **population jeune y reste plus représentée qu'au niveau national** avec environ 54 000 jeunes de 15 à 24 ans en 2014 (soit 12,2% de la population totale contre 11,9% en France) [1].

- = +

 12,2% de jeunes de 15-24 ans

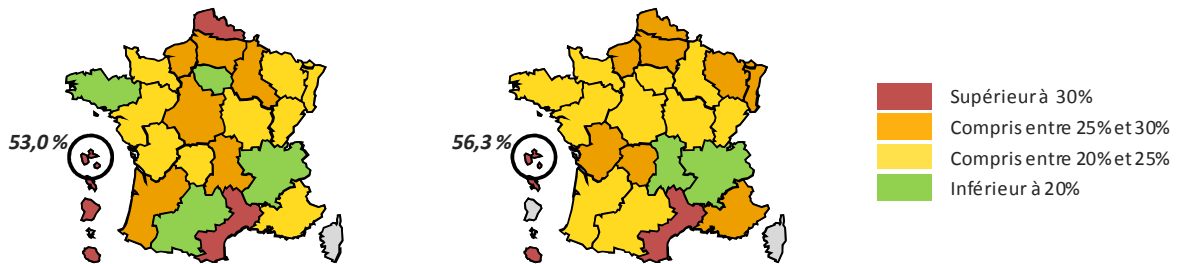
1.1.2 Le niveau de chômage des jeunes guadeloupéens (56,3% en 2014) est l'un des plus élevés de l'Union Européenne, la région comptant d'ailleurs une population de jeunes NEETs surreprésentée

Parmi les 38 600 habitants de la région au chômage (au sens du BIT) en 2014, 6 900 sont des jeunes entre 15 et 24 ans, ce qui représente un taux de **56,3% sur la population active de cette tranche d'âge**. En 2014, la Guadeloupe a ainsi le **taux de chômage des jeunes le plus élevé des régions françaises** (hors Mayotte et Guyane où ce taux n'est pas disponible). Après avoir diminué de 2010 à 2012 (de 55,1% à 53,0%) et après avoir atteint un pic à plus de 58% en 2013, le chômage des jeunes s'est de nouveau stabilisé à un niveau proche de celui de 2010 en 2014 (56,3%) [1].



Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2012 en % [1] [4]

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014 en % [1]



Les jeunes au chômage constituent un sous-groupe de la population plus large ciblée par l'IEJ, celle des NEETs (jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation). La Guadeloupe compte environ **12 000 jeunes NEETs** (1,3% des 891 000 NEETs en France), ce qui inclut les 6 900 jeunes au chômage. La part de ces jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation chez les 15-24 ans est, en Guadeloupe, de **21,8%** en 2014, ce qui est proche du double de la moyenne nationale (11,4%) [1].

21,8% de Neets chez les 15-24 ans

1.1.3 Les problématiques majeures relatives au niveau d'études et de qualification des jeunes rencontrées en Guadeloupe contribuent à l'importance de cette population de jeunes NEETs

La sortie précoce du système scolaire et l'absence de formation et de qualification constituent des facteurs de risque de chômage et donc des caractéristiques récurrentes chez les NEETs. Le **phénomène de décrochage scolaire** est d'ailleurs particulièrement **marqué** en Guadeloupe. En 2009, la part des 18-24 ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation s'élevait en 2009 à 17,8%, contre 11,7% en France métropolitaine et 14,2% au sein de l'Union Européenne (données indisponibles sur la période 2010-2014). Le PO régional pointe d'ailleurs que : « Nombre de jeunes guadeloupéens interrompent prématurément leurs parcours de formation, et n'accèdent pas à l'emploi en raison d'un manque de qualification qui résulte généralement d'un accompagnement insuffisant pour définir puis faire aboutir un projet professionnel. En outre, les conditions sociales particulières des jeunes sans emploi et qui ne suivent ni études ni formation (NEET), ne leur permettent pas de supporter les dépenses liées à l'accès à la formation et à l'emploi et entravent durablement leur insertion professionnelle ». [4]

Objectif Europe 2020 : moins de **10%** de sortie précoce du système scolaire

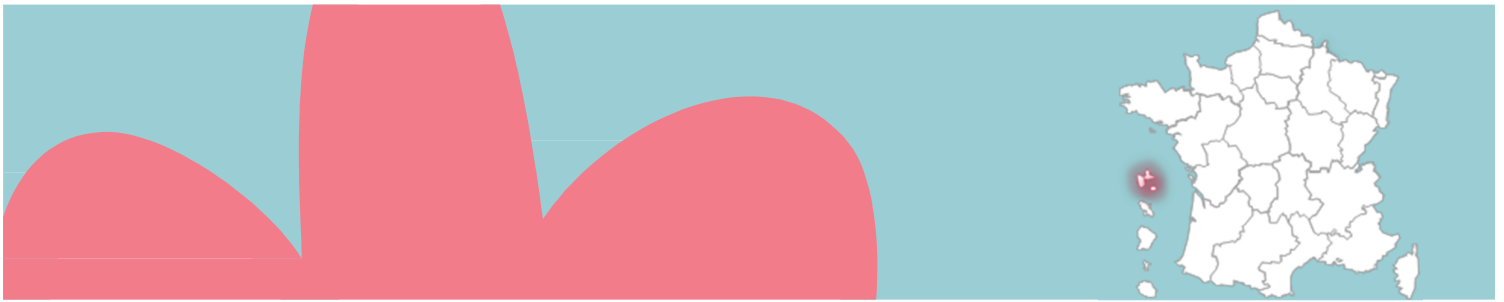
Les **jeunes guadeloupéens** sont aussi **moins diplômés**. En 2014, la part de la population âgée 30-34 ayant un niveau d'études supérieur (33,6%) est nettement inférieure à la moyenne (43,7%) et le taux de sortie sans diplôme dans l'ensemble d'une classe d'âge est de 32,7% contre (21,6% au niveau métropolitain) [1]. Le taux de chômage est d'ailleurs étroitement corrélé au niveau de formation : le chômage des actifs sans diplôme (32,4 %) est trois fois plus élevé que celui des titulaires d'un bac+2 (11,5 %), et pour les moins de 30 ans sans diplôme, ce chiffre s'élève à 62,9 %. La **sortie du système scolaire** avant 17 ans constitue l'une des causes **les plus associées au risque élevé de pauvreté** : terminer ses études après 21 ans plutôt qu'avant 16 ans réduit de 6 à 8 points le risque de connaître la pauvreté persistante [4]. Par ailleurs, les jeunes de 18-25 ans les plus diplômés quittent l'île en nombre du fait de l'étroitesse du marché du travail. D'autres vont se former ou poursuivre leurs études ailleurs, hors du territoire.

Objectif Europe 2020 : Plus de **40%** des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

A cela, s'ajoute le **problème de l'illettrisme** avec 20% des jeunes en situation d'illettrisme et 34% manifestant des difficultés de lecture (7 et 11% en France métropolitaine) [4].

Le diagnostic territorial réalisé par le Conseil Régional dans son PO met aussi en lumière un système de formation encore assez peu tournée vers le monde professionnel :

- « Une offre de formation initiale inadaptée ou sans liens suffisants avec le monde de l'entreprise ;

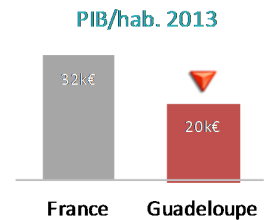


- Une offre de formation en apprentissage insuffisamment développée, trop centrée sur les savoirs fondamentaux et peu tournée vers un accès direct dans le monde professionnel ;
- Et la trop faible mobilité de ces jeunes » [4].

1.2 La légère embellie de l'activité économique et du marché de l'emploi de ces dernières années ne suffisent pas pour envisager une résolution des difficultés d'insertion des jeunes guadeloupéens

1.2.1 Bien que dans la moyenne des DROM, l'activité économique de Guadeloupe est structurellement en retrait au regard des tendances nationales et reste très centrée sur les activités tertiaires non marchandes

Le PIB de la Guadeloupe s'est établi en 2013 à 8,8 milliards d'euros et représente 0,4% du PIB national (2 114 milliards d'euros). Entre 2009 et 2013, le PIB de la Guadeloupe n'a augmenté que de 7,5% (soit 1,5 pt de moins que la moyenne nationale) et le PIB par habitant reste ainsi nettement inférieur à la moyenne nationale, ce qui classe la Guadeloupe **parmi les régions « moins développées » de l'Union Européenne** (19 977 € en Guadeloupe pour une moyenne nationale à 32 240 € en 2013). La Guadeloupe se classe ainsi **derrière l'ensemble des régions métropolitaines et la Martinique** mais devant la Réunion et la Guyane sur cet indicateur [1].



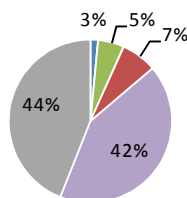
L'activité économique de la Guadeloupe est **concentrée sur le tertiaire non marchand** (administration publique, défense, éducation, santé et action sociale) dont le poids dans l'économie s'approche du double de la moyenne nationale. Les **secteurs secondaire** (industrie et construction) et **tertiaire marchand** sont donc **particulièrement peu représentés** [1] :

- Le secteur secondaire représente 11% de l'activité économique contre 20% au niveau national ;
- Le tertiaire marchand représente 45% de l'activité économique contre 53% au niveau national.

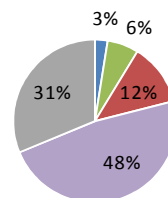
1.2.2 Le marché de l'emploi, bien qu'en légère hausse depuis 2009, demeure assez fermé et n'offre pas des débouchés locaux suffisants pour les jeunes

La Guadeloupe compte, en 2014, 127 100 emplois (salariés et non-salariés). Le marché de l'emploi régional se distingue de la structure d'emploi nationale par une **représentation importante du secteur tertiaire non marchand** en lien avec son importance dans l'activité économique régionale. Ce secteur représente 44% de l'emploi (soit environ 51 000 emplois : 23 000 dans l'administration publique, 12 000 dans l'enseignement, 9 000 pour les activités de santé humaine, 7 000 dans l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement) en Guadeloupe contre 31% en France métropolitaine. Les autres secteurs (agriculture, industrie, construction et tertiaire marchand) sont sous-représentés en matière d'emploi [5], confirmant le centrage fort sur le tertiaire non marchand et la faible ouverture du marché de l'emploi.

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2012 en Guadeloupe [5]



Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [5]



- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand
- Tertiaire non-marchand

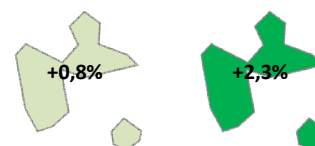
Il est à noter que le tertiaire non marchand constitue plutôt une branche plutôt rigide en matière d'emploi en raison de marges de développement contraintes et de coûts d'entrée importants (ex. : concours de la fonction publique pour l'administration et la santé



notamment). Ce phénomène contribue à une certaine « fermeture » de l'activité économique et du marché de l'emploi. Par ailleurs, la branche « Commerce, transport, hébergement et restauration », 2ème branche économique la plus représentée et secteur traditionnellement plus attractif pour les jeunes, offre, comme la défense (inclus dans le tertiaire non marchand), de réelles opportunités d'emploi pour les jeunes [1].

Le **taux de chômage** de la Guadeloupe est le **deuxième le plus élevé de France** (après celui de la Réunion) et atteint, en 2014, 23,8% de la population. Le taux est **globalement stable depuis 2010** où il s'établissait également à 23,8% avec un pic à 26,2 % en 2013 [1]. **L'emploi a connu un rattrapage** entre 2009 et 2012 (+ 1 000 emplois soit +0,8%) suite à une année 2009 marquée par des mouvements sociaux. Le regain reste plus faible qu'au niveau national (344 000 emplois créés soit +1,3%). Cette embellie se confirme sur la période 2012-2014 avec la création de près de 3 000 emplois en Guadeloupe (+2,3% en Guadeloupe contre +0,3% en France hors Mayotte), **contribuant ainsi à la stabilisation voire à une légère réduction du taux de chômage** entre 2013 et 2014 [5].

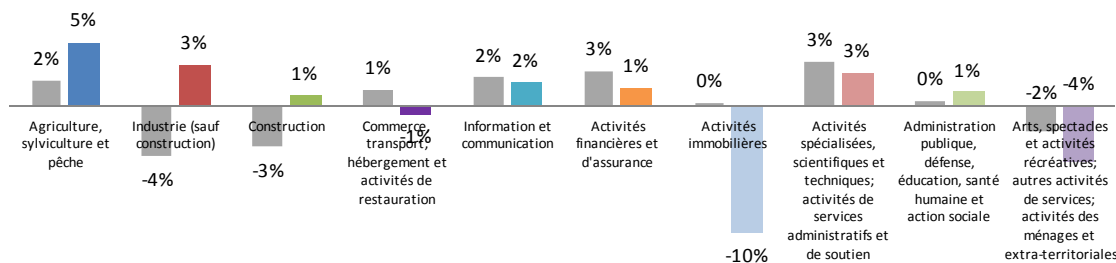
Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2012-2014 à droite)



Ainsi, l'analyse de l'évolution du nombre d'emplois par branche est relativement positive sur la période 2009-2012. Les secteurs primaires et secondaires, branches d'activité peu développées en Guadeloupe, connaissent une **augmentation du nombre d'emplois salariés** entre 2009 et 2012 alors que les activités tertiaires suivent des tendances plus défavorables au regard de l'évolution nationale. Plus précisément, sur les secteurs **considérés comme « plus attractifs »**, peuvent être constatés des évolutions diverses :

- +1% pour la construction en Guadeloupe (-2% en France métropolitaine) ;
- -1% pour le commerce, l'hôtellerie et la restauration en Guadeloupe (+1% en France métropolitaine) [5].

Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Guadeloupe en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité



Cependant, ce **dynamisme relatif du marché de l'emploi** ne suffit pas à endiguer significativement le chômage qui reste à un niveau alarmant pour la population active de Guadeloupe et a fortiori pour les jeunes guadeloupéens.

1.3 Face à ces enjeux, les dispositifs de soutien à la formation et à l'emploi constituent un axe fort des politiques nationales et régionales en faveur des jeunes

1.3.1 La Guadeloupe s'appuie très fortement sur les dispositifs nationaux en faveur de l'emploi des jeunes

En 2014, la **boîte à outils nationale en faveur de l'emploi des jeunes est en place** en Guadeloupe : contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement pour le CIVIS.



Celle-ci est complétée par un dispositif spécifique aux DROM : le Projet Initiative Jeune (PIJ) qui est une aide financière à la création ou à la reprise d'entreprise, accordée aux jeunes qui s'implantent dans certaines collectivités d'outre-mer.

Parmi ces dispositifs, **seuls le CIVIS et l'apprentissage ciblent les NEETs de moins de 26 ans peu qualifiés** en Guadeloupe en 2014 ; les Emplois d'Avenir bénéficiant en 2014 majoritairement à des personnes de niveau IV ou plus [6].

	% de public jeune (< 26 ans) en 2014	Public principal en 2014 (% du public en fonction des caractéristiques)
CUI	Environ 10%	Public âgé de plus de 25 ans demandeur d'emploi
Emplois d'Avenir	~ 99 %	Homme (56%) demandeur d'emploi (78%) de niveau de qualification IV et plus (59%)
CIVIS	100%	Neet de moins de 26 ans
Contrat d'apprentissage	100%	Homme (55%) juste après la scolarité (72%) de niveau IV et moins (74%)
Contrat de professionnalisation	74%	Femme (57%) de moins de 26 ans (74%) de niveau III et plus (56%)
Contrat de génération	100%	Femme (62%) déjà présente dans l'entreprise (71%)

Environ **9 000 entrées annuelles** sont recensées sur ces dispositifs en Guadeloupe (ce qui représente une part très élevée de 7% des emplois de la région) et sur ces 9 000 entrées, **4 750** bénéficient à des **jeunes de moins de 26 ans** en moyenne en 2013-2014 (il est à noter que le nombre d'entrées bénéficiant à des jeunes est assez fluctuant d'une année à l'autre en Guadeloupe mais est en hausse par rapport aux années précédentes). Au regard de la population régionale de 12 000 jeunes NEETs, il apparaît que ces dispositifs nationaux contribuent déjà significativement à l'insertion des jeunes en Guadeloupe.

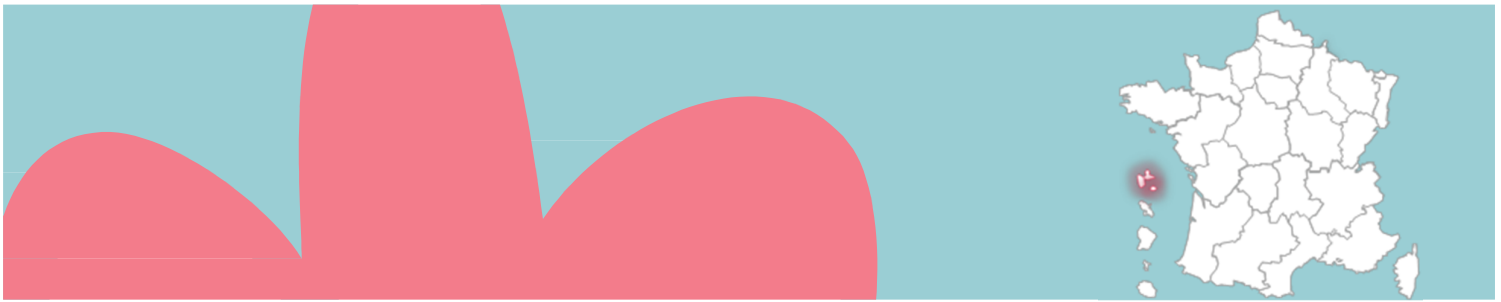
Après une forte augmentation en 2013 (+46,8%), le nombre de dispositifs en faveur des jeunes (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, Emplois d'Avenir, PIJ, CIVIS et contrats de génération) poursuit une progression de 3,0 % sur un an en 2014. Cette situation cache des évolutions diverses selon les dispositifs : une **forte progression des Emplois d'Avenir et des contrats de professionnalisation** et une **baisse significative pour les autres dispositifs**, notamment pour le CIVIS et le PIJ qui connaît une baisse continue depuis 2004 (51 PIJ en 2014).

Les **contrats aidés** (CUI et Emplois d'Avenir) et les **CIVIS**, demeurent des **dispositifs bien développés** en Guadeloupe car ils représentent plus de 1% des entrées en France (en guise de comparaison, l'emploi guadeloupéen ne représente que 0,4% des emplois nationaux). En revanche, **l'apprentissage demeure sous-représenté** et connaît de surcroît une évolution défavorable au regard des tendances nationales [6] [7].

	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Guadeloupe et évolution 2013-2014	% de l'emploi régional	% des signatures Guadeloupe / France
CUI	316 339 (-15%) ▼	4 141 (-16%) ▼	3,3%	1,3%
Contrat d'apprentissage	265 294 (-3%) ►	902 (-7%) ▼	0,7%	0,3%
Contrat de professionnalisation	177 277 (+3%) ►	463 (+303%) ▲	0,4%	0,3%
CIVIS	167 930 (-2%) ►	1382 (-27%) ▼	1,1%	0,8%
Emplois d'Avenir	96 319 (+11%) ▲	1 979 (+25%) ▲	1,6%	2,1%
Contrat de génération	~ 17 000 ►	20 (+18%) ▲	0%	0,1%

1.3.2 Les acteurs régionaux et notamment le Conseil Régional de Guadeloupe veillent à mettre à disposition des jeunes des outils pour leur formation et leur mobilité

La **formation** fait partie des **priorités des acteurs publics guadeloupéens** qui s'efforcent de bâtir une offre de formation en adéquation avec les besoins du territoire guadeloupéen, d'offrir des formations augmentant le niveau de qualification et de compétences et d'améliorer l'accès à l'offre de formation professionnelle. Pour cela, le **Conseil Régional a développé et renforcé de nombreuses actions structurantes** au cours de la période 2007-2011 :



- La cité de la connaissance créée en 2009 accueillant notamment l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) et une Ecole Régionale de la 2ème Chance ;
- Le Projet Régional de Réussite Scolaire (P2RS) lancé en 2011 et consistant en un tutorat assuré par des étudiants auprès des collégiens et lycéens en difficulté ;
- Les Centres de Formation d'Apprentis ;
- La Valorisation des Acquis d'Expérience.

Depuis, de nouvelles actions ont été lancées :

- L'inauguration en 2013 de Guadeloupe Grand Large, centre au service de la formation nautique et de l'accueil des plaisanciers ;
- L'ouverture d'un nouveau Brevet de Technicien Supérieur (BTS) des Métiers de l'Audiovisuel, en 2013 [8].

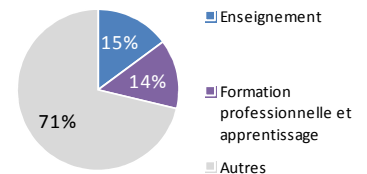
Des dispositifs destinés à réduire les problèmes de mobilité ont aussi été consolidés : le Passeport Mobilité pour les jeunes de moins de 26 ans et le développement du bus régional de la formation professionnelle lancé en 2014.

Au total, le Conseil Régional a consacré **plus d'un quart de son budget** de 429 M€ à **l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage** en 2012 [9].

En complément de ces dispositifs, des actions déployées sur la région ont vocation à stimuler l'information des jeunes, leur engagement dans la société et le développement de leur autonomie : Réseau Information Jeunesse ; points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes chargés d'une mission de prévention auprès des jeunes en difficulté et de leurs parents ; mécanismes de soutien aux associations pour la jeunesse ; projets innovants financés par le Fonds Expérimental pour la Jeunesse ; Service Civique avec 487 jeunes engagés en 2012 [11]. L'engagement fort des pouvoirs publics en faveur de la jeunesse s'est également traduit par la mise en place d'une **Conférence régionale permanente de la jeunesse** en 2013. Pour renforcer les synergies entre acteurs, l'Etat, la Région, le Département et leurs partenaires ont décidé d'élaborer et de mettre en place conjointement sur la période 2013-2017 un schéma régional des politiques de jeunesse. Ce schéma s'articule autour de 4 axes :

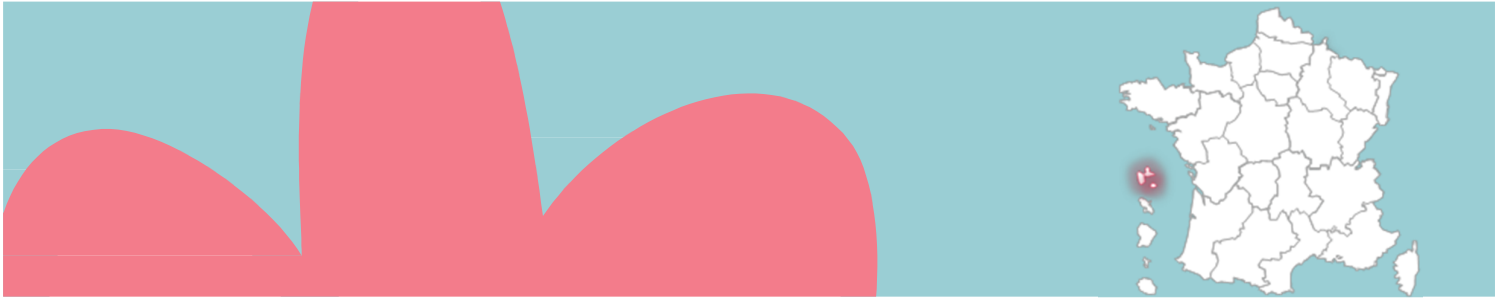
- Axe 1 « L'Information » avec pour objectif de mutualiser les informations entre les différents partenaires, afin de permettre la réalisation de documents complets et exhaustifs à destination de tous les jeunes ;
- Axe 2 « La rationalisation des interventions et de la couverture des besoins » avec pour objectif de mettre en complémentarité toutes les actions concernant les jeunes afin que tous les besoins soient couverts ;
- Axe 3 « L'accompagnement et lutte contre toutes les formes de rupture » avec pour objectif d'organiser de manière concertée la lutte contre toutes les formes de rupture ;
- Axe 4 « Priorités d'action » avec pour objectifs d'identifier les actions prioritaires et de mobiliser l'ensemble des partenaires pour la réalisation de ces priorités [8].

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2012 [9]

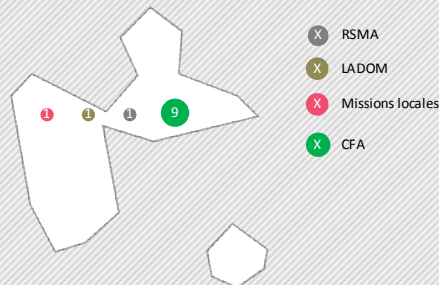


Cartographie des missions locales, du RSMA, de LADOM et des CFA en Guadeloupe

Le présent zoom présente la cartographie de la mission locale, du RSMA, de LADOM et des CFA :



Cartographie de la mission locale, du RSMA, de LADOM et des CFA en Guadeloupe



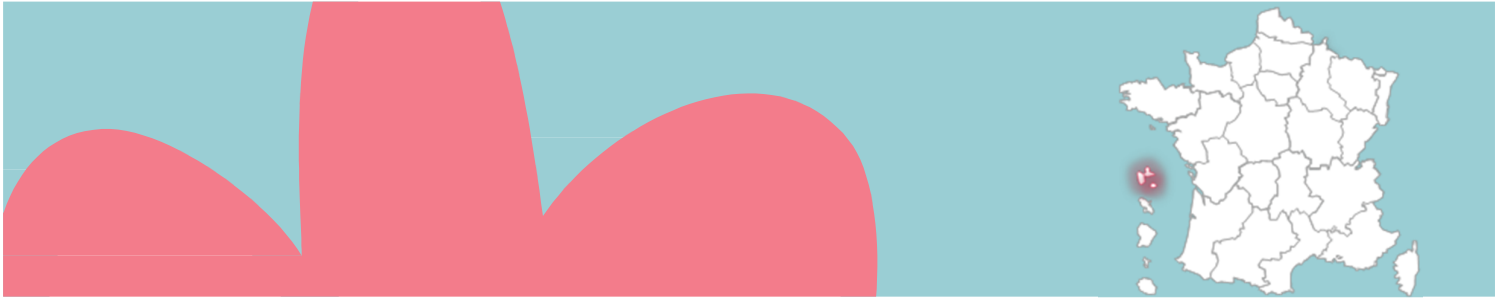
- 9 CFA : CFA Agricole de la Guadeloupe ; CFA de la CCI Région des Iles de Guadeloupe ; CFA de la fédération des MFREO de Guadeloupe ; CFA de l'OGEC Jean Belloc ; CFA de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat ; CFA KALAMUS Guadeloupe – Sport, animation, tourisme ; CFA Polyvalent de l'Académie de Guadeloupe ; CIFAB ASFO ; GIP DAIFI – CAFOC.

Dans ce contexte, la Guadeloupe a bénéficié d'une enveloppe IEJ / FSE de 22,0 M€

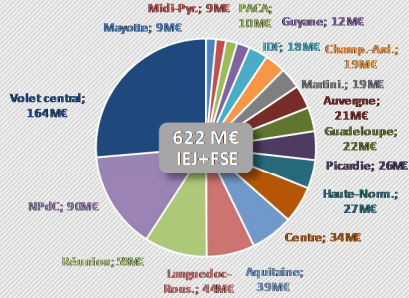
La **situation** concernant les chances d'insertion dans l'emploi de ces jeunes, et en particulier des **jeunes NEETs**, est **alarmante** en raison d'un taux de chômage très élevé, une population importante de jeunes NEETs (12 000) de problématiques de **sous-qualification** et d'**illettrisme** de la population jeune et d'un **marché de l'emploi insuffisamment porteur de débouchés**. Un **système de mesures en faveur de la formation et de l'emploi** riche est bien en place mais, compte tenu du contexte régional, ne suffit pas à contenir le développement de la population de jeunes NEETs.

Du fait d'un **taux de chômage des jeunes de 53,0%** en 2012, la région Guadeloupe a bénéficié d'une **enveloppe IEJ / FSE totale de 22,0 M€** répartis pour 8,6 M€ sur le volet déconcentré et 10,6 M€ sur le PO régional. Elle se place à la **8^{ème} place des territoires bénéficiaires** (5% des fonds FSE-IEJ alloués hors volet central) [12].

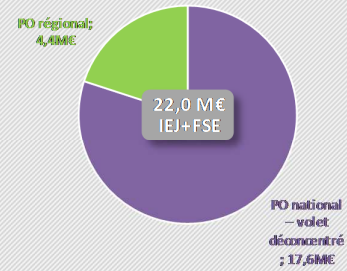
Cette enveloppe correspond à une dotation de **1 800 € FSE-IEJ par NEET** identifié en 2014.



Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [11]



Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées à la Guadeloupe par PO [11]

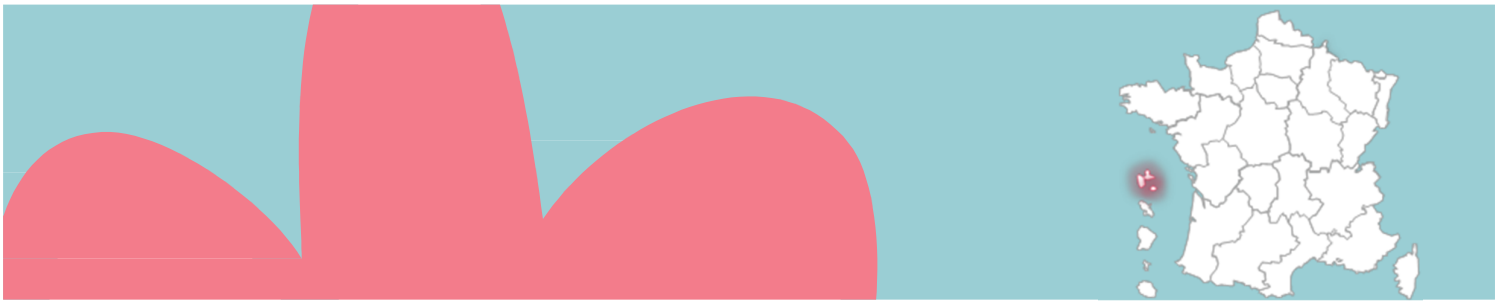


Structure de l'enveloppe IEJ / FSE en Guadeloupe [11]

	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	8,8 M€	8,8 M€	1,6 M€	92%
PO régional	2,2 M€	2,2 M€	~0,4 M€	~92%
TOTAL	22,0 M€		~2,0 M€	

SECTION 2

La programmation de l'IEJ en Guadeloupe est globalement cohérente avec les objectifs poursuivis par les PO et résulte de 2 approches différentes mais complémentaires de la Dieccte et du Conseil Régional



2.1 L'ambition de l'IEJ en Guadeloupe est multiple mais se concentre sur le renforcement des actions d'accompagnement, de formation et d'apprentissage

2.1.1 La Dieccte s'est donné pour objectif le renforcement des dispositifs structurants du territoire (SMA, LADOM) alors que le Conseil Régional a tenu à soutenir l'accompagnement (y compris social) vers la formation et l'apprentissage

Compte tenu des difficultés d'insertion majeures rencontrées par les jeunes NEETs, de leur faible niveau de qualification, à l'interruption prématurée des parcours de formation pour nombre de jeunes mais aussi du ralentissement de l'apprentissage en Guadeloupe, le PO régional vise « le **renforcement de l'accès des NEETs à la formation en apprentissage** [...] et des différentes **solutions d'accompagnement en formation, ou d'orientation** ». Le Conseil Régional a ainsi retenu **plusieurs grands types d'actions** répondant à ces enjeux forts du territoire [4] :

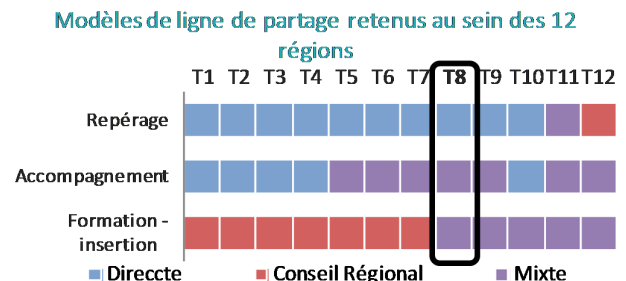
- « Actions de préparation à l'apprentissage (connaissance des métiers, actions de rattrapage et de renforcement des savoirs de base, usage des TIC, etc.) ;
- Actions de formation dans le cadre des chantiers d'insertion dédiés aux NEET ;
- Accompagnement des jeunes NEET dans l'accès à des formations à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise ;
- Accompagnement social des NEET en vue de leur accès à la formation ;
- Soutien à la mobilité en vue de l'insertion professionnelle des jeunes NEET sur des marchés du travail européens dans le cadre de l'apprentissage ».

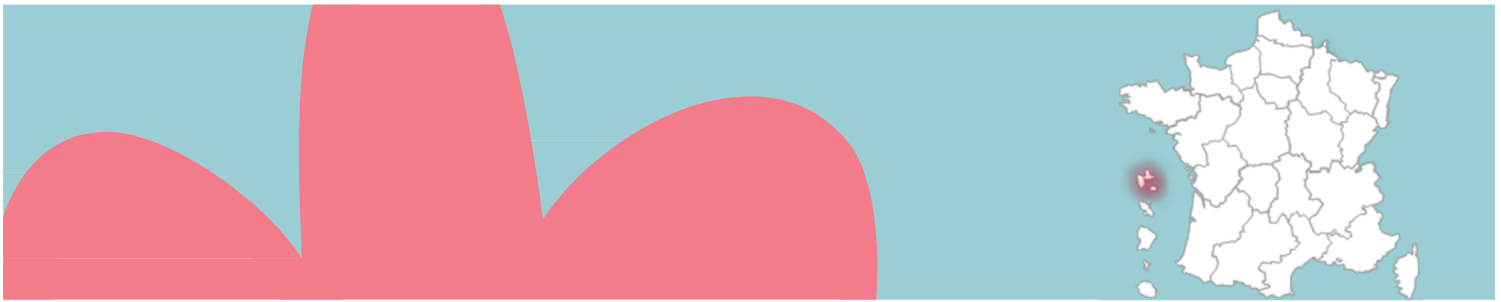
Seuls 4 autres PO régionaux retiennent ces orientations de soutien à l'apprentissage (Aquitaine, Auvergne, Champagne-Ardenne et Nord-Pas-de-Calais) et 1 autre un soutien à la levée des freins relatifs à la mobilité (Auvergne).

Les **orientations de la Dieccte**, autorité de gestion déléguée du PO national en Guadeloupe, ont **puisé dans 2 des principaux objectifs du PO** : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » et d' « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » et dans les **2 objectifs spécifiques aux territoires d'Outre-mer** : « former plus de jeunes NEET ultra marins au sein du SMA et/ou augmenter leur niveau de qualification » et « former les jeunes ultramarins en développant leur mobilité » [12].

2.1.2 Compte tenu d'un modèle de lignes de partage théoriquement peu lisible, les autorités de gestion de Guadeloupe les ont été déclinées opération par opération

Les lignes de partage de Guadeloupe (T8) s'inscrivent dans un **modèle mixte** [13] ; la Dieccte et le Conseil Régional prenant chacun en charge des actions d'accompagnement et de formation-insertion. **Théoriquement**, ce modèle est **peu lisible pour les opérateurs**, chaque action d'accompagnement ou de formation pouvant relever indifféremment de l'une ou l'autre des autorités de gestion. Cependant, Dieccte et Conseil Régional se sont **répartis en amont les opérateurs et actions pressenties** en cohérence avec les objectifs des PO et avec leurs cercles de partenaires respectifs (SMA, LADOM notamment du côté de la Dieccte, dispositifs d'accès à l'apprentissage et à la formation du côté du Conseil Régional) et ont **bien communiqué conjointement cette répartition auprès des opérateurs**. C'est ce **travail de concertation et de communication** qui a levé les éventuels doutes des opérateurs quant aux lignes de partage.





Repérage	Accompagnement	Formation - insertion
PO national – volet déconcentré (État-Dicecte) [12]		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de repérage des jeunes NEET, en particulier ceux qui ne maîtrisent pas les savoirs de base et ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés d’insertion sociale; ▪ Actions d’accompagnement des jeunes décrocheurs, y compris à destination des étudiants décrocheurs du 1^{er} cycle de l’enseignement supérieur; ▪ Actions d’accompagnement renforcé des jeunes en difficulté conduites par les acteurs du service public de l’emploi au sens large (accompagnement vers une qualification, vers une mobilité géographique, visant à développer les opportunités d’immersion et de mise en situation professionnelles, d’accompagnement des jeunes NEET en matière d’insertion professionnelle et d’entrepreneuriat); ▪ Actions et dispositifs de deuxième chance et les expérimentations pédagogiques permettant de lutter contre le décrochage scolaire et d’offrir aux jeunes NEET des formations pré qualifiantes et/ou qualifiantes; ▪ Actions visant à augmenter le nombre de jeunes formés par le SMA et/ou leur niveau de qualification et leur accompagnement vers l’emploi 		
Jeunes NEET de moins de 26 ans, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification (niveaux V et VI ou CITE 0 à 3c).		

PO régional (Conseil Régional) [4]
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de préparation à l’apprentissage (connaissance des métiers, actions de rattrapage et de renforcement des savoirs de base, usage des TIC, etc.); ▪ Actions de formation dans le cadre des chantiers d’insertion dédiés aux NEET; ▪ Accompagnement des jeunes NEET dans l’accès à des formations à l’entrepreneuriat et à la création d’entreprise; ▪ Accompagnement social des NEET en vue de leur accès à la formation; ▪ Soutien à la mobilité en vue de l’insertion professionnelle des jeunes NEET sur des marchés du travail européens dans le cadre de l’apprentissage.
Jeunes NEET de moins de 26 ans, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification

2.2 Au 31 décembre 2015, la programmation suit globalement les orientations fixées par les PO mais a été réalisée selon 2 approches différentes en fonction de l’autorité de gestion

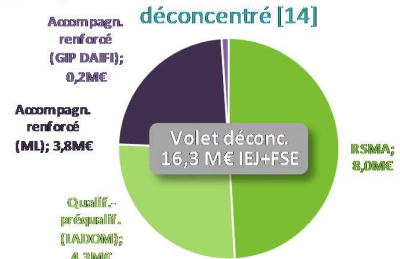
2.2.1 La Dicecte s’est attaché à sécuriser la programmation de l’IEJ fin 2015 en s’appuyant sur les acteurs et dispositifs structurants de Guadeloupe

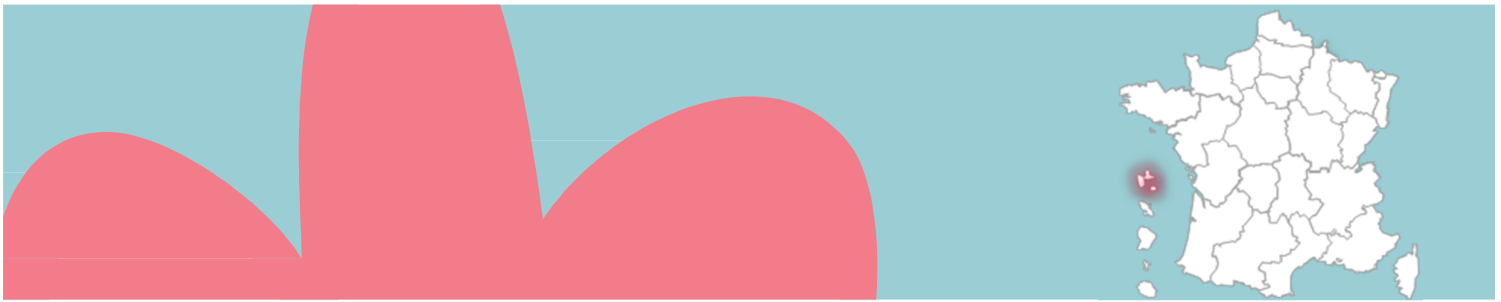
Sur le PO national, la démarche de programmation a été guidée par les **contraintes calendaires** (objectif national de bouclage de la programmation fin 2015) mais aussi par les **objectifs spécifiques aux DROM du PO national** impliquant la mobilisation du SMA et de LADOM.

Ces 2 facteurs ont fortement incité la Dicecte à sécuriser, dans un 1^{er} temps, la programmation en sollicitant directement les dispositifs majeurs et structurants du territoire. Ainsi, la Dicecte a réalisé sa programmation de la manière suivante :

- Un **abondement** de 8,0 M€ FSE-IEJ pour augmenter la capacité d’accueil du **Régiment du Service Militaire Adapté** de Guadeloupe sur les années 2014 et 2015;

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [14]





- 4,3 M€ FSE-IEJ pour augmenter la capacité d'accueil du « Passeport Mobilité Formation Professionnelle » et faciliter la mobilité des jeunes de Saint-Martin vers le RSMA de Guadeloupe de l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité ;
- Le dispositif d'accompagnement renforcé MIL/Initiatives Emplois de la mission locale pour 3,8 M€ FSE-IEJ ;
- Le dispositif d'accompagnement renforcé « No-NEETs » du GIP DAIFI (Dispositif Académique Insertion Formation Ingénierie) à Saint-Martin [15].

Dans un 2nd temps, pour boucler la programmation, la Dieccte a manifesté l'intention d'ouvrir sa programmation en mobilisant l'écosystème d'acteurs de la région sur le renforcement d'actions existantes ou sur de nouvelles actions. 11 dossiers ont, d'ailleurs, été créés ou déposés sur Ma Démarche FSE (ex. : Plateforme pour l'Emploi et le Développement de l'alternance en Guadeloupe).

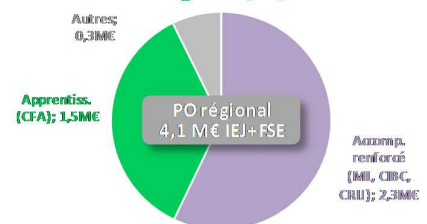
Ainsi, la programmation du volet déconcentré reprend bien les objectifs du PO national spécifiques aux DROM mais approfondit moins l'objectif de repérage précoce des jeunes.

2.2.2 Avec l'appui de la Dieccte et en complément des actions du volet déconcentré en Guadeloupe, le Conseil Régional a cherché à mobiliser les acteurs de l'accompagnement et de la formation pour mieux couvrir le territoire et proposer de nouvelles offres d'accompagnement

La démarche de programmation du Conseil Régional a aussi été conditionnée par les contraintes relatives au calendrier de l'IEJ puisque le Conseil Régional s'est attaché à mobiliser dans un temps court l'ensemble de l'enveloppe IEJ à travers des porteurs connus sur le territoire guadeloupéen. Mais c'est aussi dans l'esprit du schéma régional des politiques de jeunesse (et notamment de son axe 2 « La rationalisation des interventions et de la couverture des besoins ») et pour démultiplier, au-delà des dispositifs pivots du territoire soutenus par la Dieccte, le spectre d'actions d'accompagnement vers la formation et l'apprentissage en Guadeloupe que le Conseil Régional a réalisé sa programmation. En ce sens, le modèle de programmation du PO régional de Guadeloupe est mixte entre ouverture de la programmation aux opérateurs et démarche plus volontariste de construction de l'offre d'accompagnement en lien avec la stratégie régionale en faveur de la jeunesse. Pour cela, le Conseil Régional, avec l'appui de la Dieccte, a mis en place des réunions individuelles ou collectives pour informer et mobiliser les opérateurs publics et privés potentiels dans l'esprit du PO régional d'où la programmation suivante :

- Le projet « Réussir sa sortie » porté par la mission locale, relatif à l'accompagnement de 300 jeunes placés sous main de justice pour 0,3 M€ FSE-IEJ ;
- Le projet « Douvan » du CRIJ, relatif à un accompagnement global de jeunes dans un parcours d'insertion professionnel pour 0,9 M€ FSE-IEJ ;
- Le projet « Bosco Initiatives Jeunesse » de l'association Saint Jean Bosco des Apprentis d'Auteuil relatif à des actions d'accompagnement vers la formation en apprentissage y compris en mobilité pour 1,1 M€ FSE-IEJ ;
- Le projet « Classes préparatoires à l'apprentissage » porté par le CFA de l'URMA, dédié à la préparation de jeunes à l'entrée en apprentissage pour 0,4 M€ FSE-IEJ ;
- Le projet d'accompagnement global des jeunes dans un parcours d'insertion porté par le CIBC de Guadeloupe pour 1,1 M€ FSE-IEJ.
- 2 autres projets portés par l'association Verte Vallée et l'Unité de développement des premiers secours de la Guadeloupe pour environ 0,3 M€ FSE-IEJ.

Typologie des actions programmées sur le PO régional [15]



Cette démarche d'ouverture de l'IEJ à l'écosystème a abouti à une mobilisation de 2 des 9 CFA de Guadeloupe (CFA de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat et CFA de l'OGEC Jean Belloc à travers le projet « Bosco Initiatives Jeunesse »).

Le tableau ci-après explicite les approches de programmation adoptées par les autorités de gestion de Guadeloupe au regard du modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette évaluation (cf. annexe 4.1).



	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte		Modèle mixte	
		2	3	4	5
Choix région Guadeloupe		Directe 		Conseil Régional 	
Choix des autres régions	0 Directe 3 Conseils régionaux	5 Directe 3 Conseils régionaux	6 Directe 2 Conseils régionaux	3 Directe 2 Conseils régionaux	2 Directe 2 Conseils régionaux

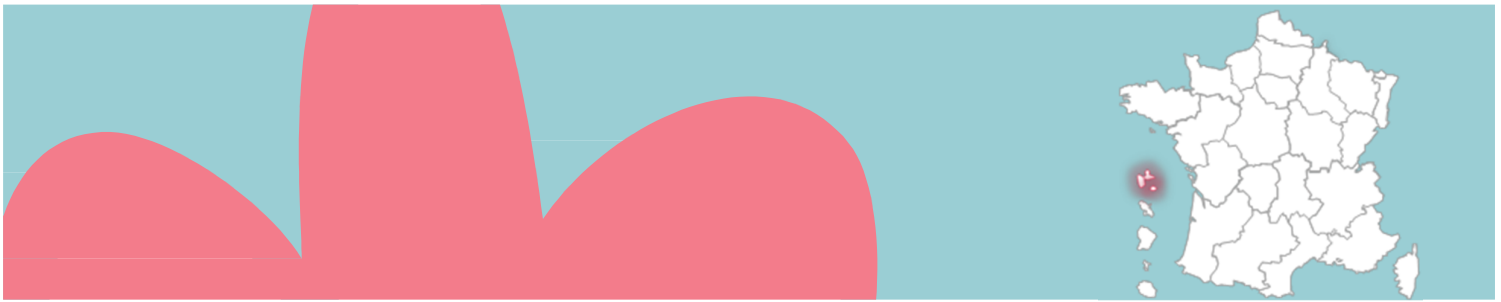
2.3 Zoom sur les principales actions programmées en Guadeloupe

2.3.1 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Guadeloupe

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
GIP DAIFI	Groupement d'intérêt public	"No-NEETS", Initiative pour l'emploi des jeunes à Saint-Martin (IEJ)	Accompagnement	169 743 €	15 jeunes sur 1 an
Mission locale de Guadeloupe	Mission locale	MIL'Initiatives Emplois	Accompagnement	3 802 338 €	1 000 jeunes sur 2 ans
RSMA	Etat	IEJ RSMA Guadeloupe 2014	Formation-insertion (transverse)	110 401 €	320 jeunes sur 1 an
	Etat	IEJ RSMA Guadeloupe 2015		7 889 899 €	870 jeunes sur 1 an
LADOM	Autre	LADOM - Formation en mobilité 2015 pour des jeunes NEET	Formation-insertion	4 235 950 €	700 jeunes sur 2 ans
	Autre	Mobilité des jeunes de Saint-Martin en Guadeloupe	Formation-insertion	82 800 €	100 jeunes sur 2 ans

2.3.2 Tableau récapitulatif des actions programmées sur le PO régional de l'IEJ en Guadeloupe

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
CIBC de Guadeloupe	Association	IEJ	Accompagnement	1 104 000 €	322 jeunes NEETs
CRIJ	Association	Douvan	Accompagnement	916 642 €	120 jeunes NEETs
Mission locale de Guadeloupe	Mission locale	Réussir sa sortie	Accompagnement	322 000 €	150 jeunes NEETs
Saint Jean Bosco – Apprentis d'Auteuil	Association	Bosco Initiatives Emplois	Apprentissage	1 090 682 €	126 jeunes NEETs sur 2 ans
CFA URMA	CFA	Classes préparatoires à l'apprentissage	Apprentissage	368 000 €	96 jeunes NEETs sur 2 ans
Verte Vallée	Association	nc	nc	~300 000 €	54 jeunes NEETs
Unité de développement des premiers secours	Association	nc	nc		150 jeunes NEETs



2.3.3 Zooms détaillés sur les principales actions programmées en Guadeloupe

Cette sous-section présente des zooms détaillés sur le contenu des principales actions programmées.

Action	Régiment du Service Militaire Adapté de Guadeloupe 2014-2015	
Opérateur(s)	RSMA de Guadeloupe	
Montant FSE-IEJ programmé	8,0 M€ de fonds FSE-IEJ (49% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>L'IEJ soutient la montée en charge du Service militaire adapté (SMA) qui est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes d'Outre-mer éloignés du marché de l'emploi et de la qualification. Il a reçu pour mission, sous la tutelle du ministère des Outre-mer, de favoriser l'insertion de la jeunesse ultra-marine en délivrant une formation citoyenne et professionnelle.</p> <p>Le parcours pédagogique de volontaire stagiaire s'y décompose en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation citoyenne avec pour objet l'acquisition des connaissances civiques, juridiques et sociales qui régissent la vie en société ; • Formation professionnelle de 8 à 12 mois en lien avec la spécialité choisie par le volontaire stagiaire ; • Formation au secourisme ; • Remise à niveau scolaire ; • Instruction élémentaire de conduite (obtention du permis B). 	

Action	Formation en mobilité 2015 pour des jeunes NEET (Saint-Martin compris)	
Opérateur	LADOM	
Montant FSE-IEJ programmé	4,3 M€ de fonds FSE-IEJ (26% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Pour les jeunes de Guadeloupe, l'opération s'inscrit dans le dispositif "Passeport Mobilité Formation Professionnelle" de LADOM et s'articule autour de deux phases complémentaires et géographiques distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En Guadeloupe : accueil, repérage, information du public intéressé par un projet de mobilité ; montage du projet de formation et recherche des offres de formation en lien avec les services de Métropole ; orientation, évaluation, validation du projet professionnel ; organisation de la mobilité • En métropole : accueil des stagiaires ; suivi et accompagnement individualisé du participant et préparation du retour en Guadeloupe <p>Pour les jeunes de Saint Martin, l'action de LADOM intervient en amont de celle du RSMA. Elle permet, via la prise en charge du billet d'avion, aux jeunes NEET, leur déplacement en Guadeloupe, où ils intégreront le SMA, faute d'antenne locale à Saint-Martin.</p>	

Action	MIL'Initiatives Emplois	
Opérateur(s)	Mission locale de Guadeloupe	
Montant FSE-IEJ programmé	3,8 M€ de fonds FSE-IEJ (23% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>L'IEJ soutient l'accompagnement renforcé de jeunes sur une durée maximum de 1 an par la mission locale de Guadeloupe (et ses antennes). Le parcours du jeune se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tronc commun : formation certifiante sur la sécurité au travail, de module sur la citoyenneté et sur les compétences informatiques ; préparation et conventionnement d'une mise en situation professionnelle d'un mois maximum • Parcours spécifique parmi une offre de 4 parcours : parcours Emploi (parrainage ou accompagnement direct vers l'emploi), Alternance (évaluation de l'accès à l'alternance ou préparation du recrutement), Création d'activité ou Formation 	

Action	Bosco Initiatives Jeunesse	
Opérateur	Apprentis d'Auteuil	
Montant FSE-IEJ programmé	1,1 M€ de fonds FSE-IEJ (27% de la prog. du volet déconcentré)	
Description de l'action	<p>Le projet « Bosco Initiatives Jeunesse » consiste en des actions d'accompagnement vers la formation en apprentissage y compris en mobilité.</p> <p>Il s'agit de prendre en charge des jeunes particulièrement éloignés du système de formation ou de l'emploi (ex : jeunes en déshérence souffrant d'addictions,) repérés par les prescripteurs (rectorat, mission locale) et de leur proposer un parcours de remobilisation et d'accompagnement global de 6 mois (prise en charge des problématiques de dépendance, de logement et mise en situation à travers un plateau technique). L'association est en lien avec le CFA et le lycée professionnel portés également par l'association.</p>	

SECTION 3

Cette programmation devrait permettre de faire levier sur la qualité des actions et le renforcement de parcours intégrés et dans une moindre mesure, sur le nombre de jeunes pris en charge



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.1 Quels impacts du choix national initial d'une action rapide et massive ?

3.1.1 L'ambition d'un effet levier sur la volumétrie de participants a été portée conjointement par les autorités de gestion en Guadeloupe mais est plus relative qu'à l'échelle nationale

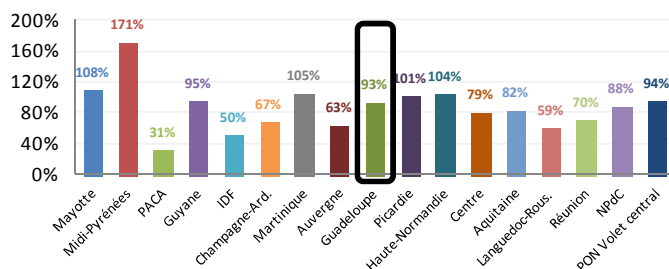
► **Le PO régional et le PO national traduisent la volonté d'agir rapidement et de faire levier sur le nombre de jeunes accompagnés**

Les orientations stratégiques affichées par les 2 autorités de gestion en Guadeloupe pour la mise en œuvre de l'IEJ mentionnent clairement le double enjeu en termes d'urgence et de volume. Le PO régional indique que « la forte sensibilité du taux de chômage et du taux de pauvreté des jeunes guadeloupéens à la crise économique rend donc nécessaire une **action immédiate, forte et ciblée** en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes » et que l'un des résultats attendus consiste à « **augmenter le nombre** de jeunes NEET qui accèdent à une formation en apprentissage au niveau régional ou en mobilité » avec un **objectif de 1 450 participants** [4]. Au niveau national, le PO indique explicitement : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de maximiser le nombre de bénéficiaires en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents » [12], cet objectif ayant été appliqué de par la programmation du RSMA et de LADOM (abondement de l'IEJ pour augmenter la capacité d'accueil des dispositifs portés par ces opérateurs).

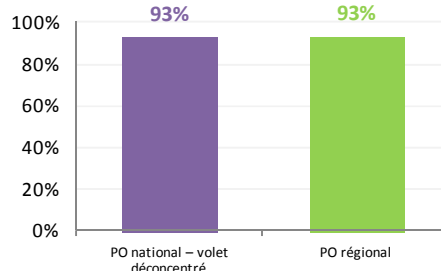
► **Conformément à l'objectif national de rapidité de programmation, la programmation de l'IEJ est quasi bouclée fin 2015 du côté de la Dicccte et du Conseil Régional**

La France a clairement choisi de s'inscrire dans un calendrier resserré avec un objectif national de programmer l'ensemble des fonds avant le 31 décembre 2015. En Guadeloupe, les 2 autorités de gestion sont **proches de cet objectif** (93% de programmation) grâce à la **mobilisation des acteurs installés** du champ de l'accompagnement et de la formation des jeunes.

Avancement de la programmation des fonds sur les territoires [11] [15]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Guadeloupe [11] [12]



Ainsi, au 31 décembre 2015, sur la dotation initiale de 1 800 € FSE-IEJ par NEET identifié en Guadeloupe en 2014, une **enveloppe de 1 700 € FSE-IEJ par jeune NEET** a été programmée.

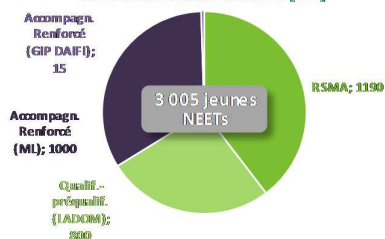


► **Les objectifs sur le nombre de jeunes NEETs à atteindre sont relativement peu ambitieux**

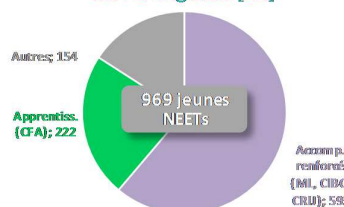
Les **objectifs de nombre de jeunes NEETs participants** inscrit dans les dossiers des actions programmées au 31 décembre 2015 par l'IEJ paraissent **relativement peu ambitieux** au regard des autres régions (**3 974 participants** sur la durée des actions soutenues par l'IEJ : 2014-2017). Pour rappel, le « stock » de NEETs identifiés en 2014 en Guadeloupe compte 12 000 jeunes.

En effet, cet objectif paraît en retrait par rapport à l'objectif national sur l'IEJ (365 000 NEETs visés par les PO national et régionaux avec un « stock » de jeunes identifiés de 435 000 jeunes NEETs sur les territoires éligibles) et par rapport à l'objectif de 1 450 participants pour le PO régional.

Nombre de jeunes ciblés par les actions du volet déconcentré [14]



Nombre de jeunes ciblés par les actions du PO régional [15]



Les autorités de gestion en Guadeloupe ont recouru principalement à des actions prenant en charge majoritairement un « **stock préexistant de jeunes NEETs** » accompagné par la structure ou un de ses prescripteurs (ex. : dispositif MIL/Initiatives Emplois de la mission locale sur le PO national ou les 2 dispositifs d'apprentissage sur le PO régional).

Le RSMA et le GIP DAIFI sont les 2 principales structures pouvant potentiellement prendre en charge majoritairement un « **flux entrant de nouveaux NEETs** » peu ou pas accompagnés jusqu'alors par la structure ou un de ses prescripteurs du SPE et nécessitant ainsi un travail important d'identification et de mobilisation de ces jeunes (GIP DAIFI, RSMA), ces actions pouvant être plus risquées sur cet enjeu de volumétrie (notamment le dispositif « No-NEETs » du GIP DAIFI, le RSMA ayant un circuit de repérage bien installé).

3.1.2 L'effet attendu sur la volumétrie de participants s'est, en revanche, bien amorcé en Guadeloupe en ce qui concerne le PO national

► **639 jeunes sont entrés dans les dispositifs soutenus par le PO national de l'IEJ fin 2015**

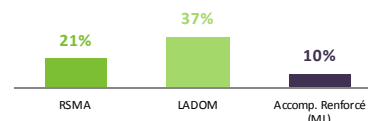
L'effet levier se matérialise fin 2015 à travers le **déploiement effectif des actions**. En effet, la plupart des actions programmées pour un déploiement en 2015 ont bien été lancées sur le PO national (avec un retard constaté sur le projet MIL/Initiatives Emplois). La frise qui suit présente l'état du déploiement des actions à fin 2015 pour les opérateurs rencontrés (cf. annexe 2) ou pour lequel l'état de déploiement est connu.





De premiers **effets encourageants** sont constatés sur le nombre de jeunes NEETs effectivement pris en charge en Guadeloupe notamment par le RSMA et LADOM. En effet, le RSMA et LADOM n'ont pas remonté de risque majeur sur la réalisation de leurs actions. Ainsi, Ma Démarche FSE recense **639 jeunes entrés dans une action du volet déconcentré au 31 décembre 2015** (des retards de saisie pouvant expliquer le retard de réalisation constaté sur Ma Démarche FSE du RSMA notamment) [17]. Peu de données sont disponibles à fin 2015 en ce qui concerne le nombre de participants sur le PO régional, les actions démarrant pour la plupart en 2016.

Pourcentage d'atteinte des objectifs sur le nombre de participants du volet déconcentré au 31/12/2015 [14]



► **Ces jeunes ont un profil similaire au public pris en charge sur les dispositifs soutenus par l'IEJ à l'échelle nationale**

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 639 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des opérations du volet déconcentré en Guadeloupe, il peut être constaté que le **public pris en charge ne présente pas de caractéristiques particulières au regard du public pris en charge à l'échelle nationale grâce à l'IEJ** (hormis une surreprésentation des jeunes qui vivent dans un ménage où personne n'est en emploi, ce qui peut d'ailleurs s'expliquer par le contexte de l'emploi guadeloupéen) [17].

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le PO national au 31/12/2015

- 51,2% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 48,8% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- 84,7% (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et 43,6% (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 33,3% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 1,1% (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 8,8% (7,0% au national) sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 3,3% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

3.1.3 Fin 2015, peu de risques semblent peser sur la réalisation de l'effet volume attendu à terme ou du moins, ces risques n'ont pas été signalés par les opérateurs

Sur le PO national, **seule la mission locale de Guadeloupe a signalé un risque quant à l'atteinte de l'objectif** de 1 000 jeunes fin 2016. Ce risque provient d'un retard au démarrage de l'action du fait de difficultés dans le lancement d'un appel d'offres de prestations complémentaires pour le projet MIL'Initiatives Emplois.

3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

3.2.1 Si l'effet volume est explicitement appréhendé dans les objectifs de l'IEJ en Guadeloupe, son ambition dans la région en termes « d'innovation » est plus implicite

Le **PO national** précise que « cette ressource exceptionnelle [ndlr. l'IEJ] permet aussi le **développement de dispositifs expérimentaux et innovants**, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle **de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement** des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions). Le **PO régional**, quant à lui, n'approfondit pas cette ambition. D'ailleurs, plusieurs facteurs communs à tous les territoires éligibles à l'IEJ en France ont, toutefois, complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les **contraintes qui tiennent à l'outil financier** (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) **et au calendrier resserré** de mise en œuvre qui ont incité à la sécurisation du volume des fonds programmés. Cependant, le Conseil Régional a adopté une approche de programmation plus « ouverte » par rapport aux



opérateurs pour favoriser la diversification des actions. De mai à octobre 2015, une dizaine de réunions de mobilisation a été organisée pour les opérateurs potentiels de Guadeloupe (ER2C, CFA, CRIJ, Guadeloupe Formation, mission locale, etc.). Comme évoqué dans la section 2, la Dieccte a adopté une approche plus sécurisée en fléchant l'IEJ sur le RSMA, LADOM et la mission locale.

3.2.2 Dans les faits, l'IEJ conforte l'existant à travers le PO national en Guadeloupe alors qu'elle contribue plus à une diversification des actions du côté du PO régional

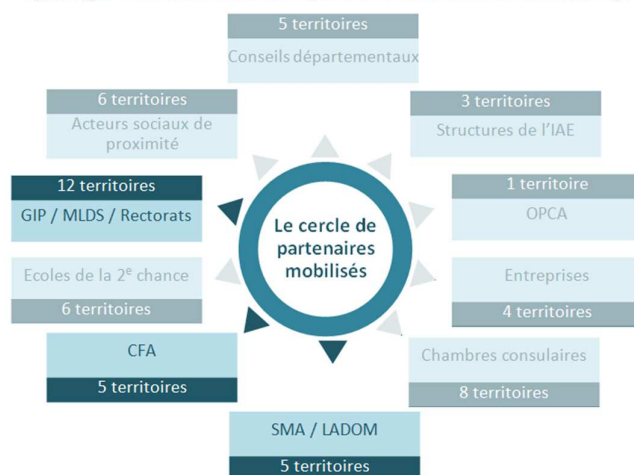
En Guadeloupe, ce sont **principalement les opérateurs et les actions habituels** et qui ont fait leurs preuves qui ont été mobilisés sur le volet déconcentré du PO national et sur le PO régional. La logique d'intervention des autorités de gestion semble ainsi se concrétiser par un **cercle de partenariats relativement classique** en Guadeloupe (GIP académique, SMA, LADOM et CFA).

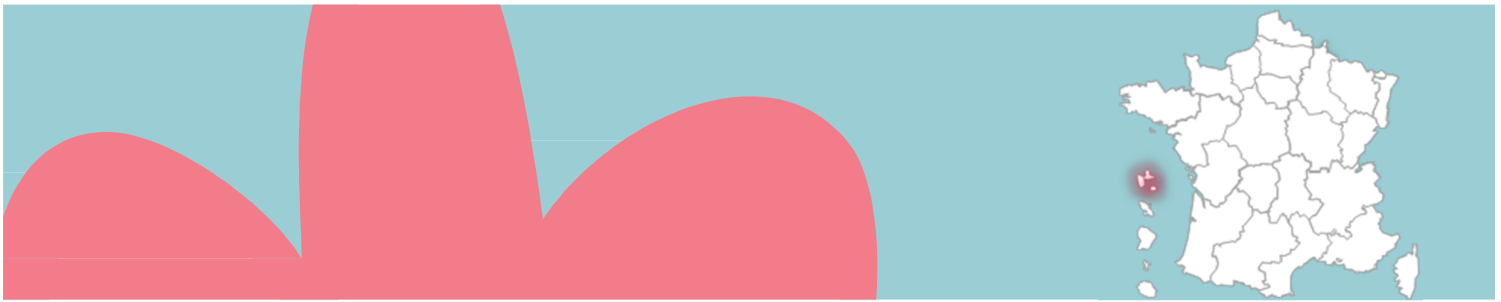
L'IEJ a, toutefois, soutenu un nouvel acteur du territoire : l'association St Jean Bosco, rattachée aux Apprentis d'Auteuil et fondée en avril 2015.

Quant aux opérations, l'IEJ contribue à la fois à **développer des actions pressenties et à développer de nouvelles actions auprès d'opérateurs installés**. Le projet « No-NEETS » du GIP DAIFI constitue une expérimentation ayant vocation à construire des parcours individualisés, « à la carte » de parcours d'insertion intégrés (repérage, diagnostic, définition d'un parcours adapté, d'un projet professionnel, accompagnement sur les apprentissages lacunaires, mise en relation avec les organismes ou entreprises aptes à la prise en charge, immersion via la mobilité sur un parcours de rupture et de découverte de filières ou de métiers en lien avec son projet professionnel et enfin, suivi et insertion du jeune dans le monde du travail). Dans un contexte budgétaire contraint, l'IEJ a aussi permis de financer des **actions relativement structurelles qui n'auraient sans doute pas pu émerger à court terme et/ou sous cette forme** mais qui avaient été pressenties telles que la mise en place de classes préparatoires à l'apprentissage au CFA de l'URMA qui n'avaient pas pu émerger auparavant faute de financement.

Ces 3 exemples d'apport conjoncturel de fonds bénéficiant à des actions d'échelle structurelle ou du moins significative soulignent le décalage entre le caractère structurel des actions qui ont émergé ou qui sont montées en charge et le caractère conjoncturel de l'outil IEJ. Se pose ainsi la **question de la pérennisation post-IEJ de ces actions** (ex. : quel avenir et quel financement pour l'association Saint Jean Bosco, pour les parcours intégrés du GIP DAIFI et les classes préparatoires à l'apprentissage ?). Alors que les autorités de gestion se sont attachées à sécuriser la programmation en mobilisant des acteurs ayant la trésorerie et les capacités de gestion suffisantes pour les fonds européens, l'IEJ pourrait engendrer des difficultés financières pour les porteurs de ce type d'actions, une fois le programme clos.

Typologie non exhaustive des opérateurs mobilisés en Guadeloupe





Action	"No-NEETS", Initiative pour l'emploi des jeunes à Saint-Martin (IEJ)
Opérateur(s)	GIP DAIFI
Montant FSE-IEJ programmé	0,2 M€ de fonds FSE-IEJ (1% de la prog. du volet déconcentré)
Description de l'action	<p>Le Programme national IEJ initié sur Saint-Martin est une opportunité pour innover et expérimenter au bénéfice des 16-25 ans, sans emploi, hors d'études et non en formation, afin de proposer de nouveaux modes d'accompagnement et ou de suivi. Il s'agit, pour 15 jeunes, de proposer de nouveaux parcours individualisés de réussite de 6 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérage du public cible • Diagnostic et définition d'un parcours adapté, d'un projet professionnel • Accompagnement sur les apprentissages lacunaires • Mise en relation avec les organismes ou entreprises aptes à la prise en charge • Immersion via la mobilité sur un parcours de rupture et de découverte de filières ou de métiers en lien avec son projet professionnel (animation, environnement, mer) • Suivi et insertion du jeune dans le monde du travail

Action	Classes préparatoires à l'apprentissage
Opérateur	CFA URMA
Montant FSE-IEJ programmé	1,1 M€ de fonds FSE-IEJ (9% de la prog. Du PO régional)
Description de l'action	<p>Chaque année, le CFA accompagne près de 1 000 jeunes vers l'apprentissage dans leur mise en relation avec les entreprises de juillet à décembre. A la fin de l'année, entre 300 et 400 contrats d'apprentissage sont signés. Dès janvier, le CFA URMA oriente les jeunes n'ayant pu signer de contrats d'apprentissage vers l'ER2C ou le RSMA.</p> <p>Face à ce phénomène de rupture vers l'apprentissage, le CFA a souhaité développer un dispositif de préparation à l'apprentissage de février à juin pour une partie de ces jeunes à travers différents modules (communiquer en français, techniques visuelles de l'information et la communication ; travail en équipe ; travail en autonomie, hygiène / sécurité ; secourisme / sismique ; techniques de recherche d'emploi ; immersion, etc.) avec pour objectif de maximiser leur chance d'obtenir un contrat d'apprentissage l'année suivante.</p>

3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?

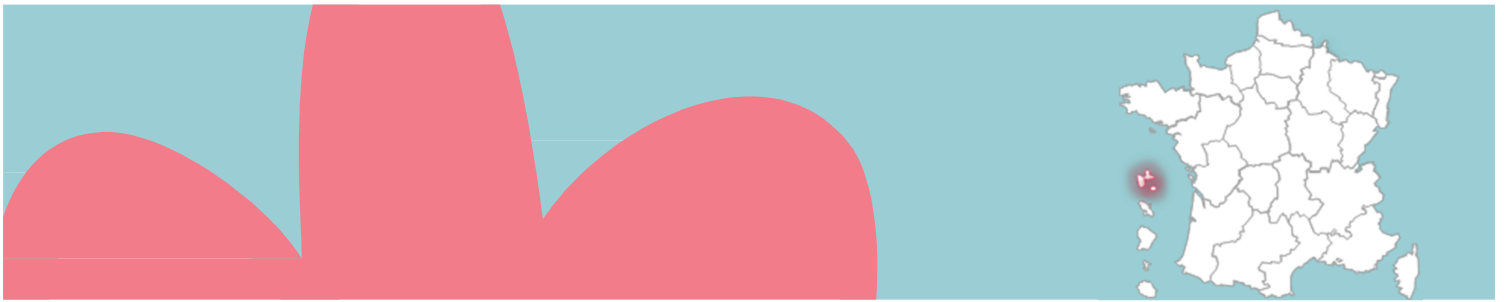
3.3.1 Si le ciblage de l'IEJ sur des dispositifs proposant un accompagnement de qualité est un objectif du PO national, il l'est aussi pour le PO régional en Guadeloupe

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes. Le **PO régional** évoque ce renforcement qualitatif à travers son objectif de « renforcer la personnalisation des différentes solutions d'accompagnement en formation, ou d'orientation » [4]. Ce parti pris se retrouve décliné dans les objectifs du **PO national** : « Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [13].

Près de 40% des fonds IEJ programmés le sont sur des **actions d'accompagnement renforcé** en Guadeloupe (hors RSMA). Ces actions représentent **25% des fonds programmés sur le PO national** en Guadeloupe (entre 70% et 80% des fonds programmés sur le PO national en France) via le projet MIL/Initiatives Emplois et le projet « No-NEETs » et **la quasi-totalité des fonds sur le PO régional** (environ 20% sur les PO régionaux en moyenne) via notamment l'accompagnement vers l'apprentissage de l'association St Jean de Bosco, le CFA de l'URMA ou le bilan de compétences du CIBC de Guadeloupe [15] [16].

Dans le prolongement des **tendances actuelles d'individualisation des parcours d'insertion**, les actions programmées en Guadeloupe visent l'amélioration et l'enrichissement de l'offre de services d'accompagnement. Les autorités de gestion ont ainsi permis aux opérateurs de **renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des référents dédiés, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner ;



- Le **renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** en misant souvent sur une alternance des séquences collectives (valorisation, dynamisation) et des temps individuels (sur-mesure et personnalisation de l'accompagnement) ;
- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : les actions financées dans le cadre de l'IEJ en Guadeloupe s'appuient également sur le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes ;
- L'**amélioration de la prise en charge et de la levée des freins** à l'insertion (ex. : travail sur l'illettrisme, accompagnement social).

3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour les opérateurs au service d'une amélioration de la qualité de l'accompagnement et du taux d'insertion

► Un renfort en ETP dédiés aux jeunes pour la mission locale de Guadeloupe

Cette plus-value qualitative se concrétise sur le terrain (pour la mission locale notamment) à travers une approche en « ETP dédiés » favorisant bien l'intensification de la relation conseiller - jeune avec un référent dédié, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles.

Est détaillée ci-dessous les modalités de renfort de moyens humaines dédiés aux jeunes dans le cadre du dispositif MIL'Initiatives Emplois de la mission locale :

Action	MIL'Initiatives Emplois	
Opérateur(s)	Mission locale de Guadeloupe	
Montant FSE-IEJ programmé	3,8 M€ de fonds FSE-IEJ (23% de la prog. du volet déconcentré)	
Modalités de renfort	Renforcement de 4 ETP de conseillers dédiés IEJ destinés à renforcer l'accompagnement de jeunes (dont 1 sur le développement du réseau de parrains et l'animation de la relation parrain-jeune)	

► Un renouvellement des modalités d'accompagnement pour les opérateurs

L'IEJ devrait contribuer à **renouveler les modalités d'accompagnement des jeunes ou du moins à en améliorer la qualité** (démultiplication des mises en situation professionnelles notamment grâce à la mission locale et au GIP DAIFI) mais aussi, et c'est en cela que la Guadeloupe se distingue des autres régions, par l'amélioration de la prise en charge des freins de type sociaux à l'insertion.

Sont détaillées ci-après deux exemples d'actions où l'IEJ a permis un accompagnement social renforcé :

- **Formation en mobilité au RSMA** en Guadeloupe pour les jeunes de Saint Martin de LADOM ;
- **Bosco Initiatives Jeunesse** de l'Association St Jean Bosco.



Action	Formation en mobilité 2015 pour les jeunes NEET de Saint-Martin	
Opérateur	LADOM	
Montant FSE-IEJ programmé	4,3 M€ de fonds FSE-IEJ (26% de la prog. du volet déconcentré)	
Types de freins pris en charge	Prise en charge de la mobilité des jeunes de Saint Martin vers le RSMA de Guadeloupe (où il bénéficie d'un logement et d'une rémunération) faute d'antenne du RSMA à Saint-Martin	

Action	Bosco Initiatives Jeunesse	
Opérateur	Apprentis d'Auteuil	
Montant FSE-IEJ programmé	1,1 M€ de fonds FSE-IEJ (27% de la prog. du volet déconcentré)	
Types de freins pris en charge	Prise en charge de l'hébergement et des problématiques d'addictions pendant les 6 mois du parcours d'accompagnement	

3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

3.4.1 La notion de « parcours des jeunes » a été pensée et valorisée dans la stratégie de mise en œuvre de l'IEJ en Guadeloupe

Dans l'IEJ telle que mise en place en France, la notion de parcours recouvre différentes acceptations :

- Le soutien à des dispositifs de parcours intégrés et donc plus sécurisés du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le soutien à des actions visant spécifiquement à réduire les ruptures de parcours et les temps de latence dans les parcours ;
- La construction d'un parcours du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

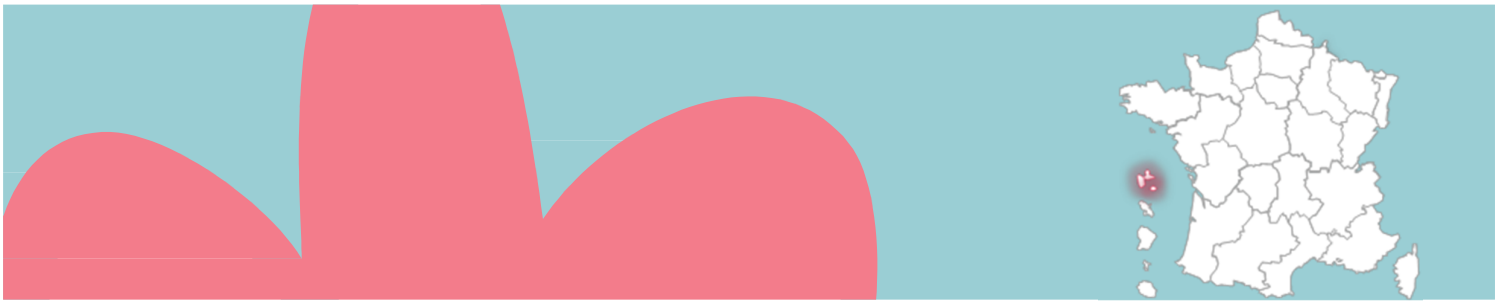
Dans le PO régional, la notion de parcours est valorisée : « Ces actions interviendront en complémentarité de celles soutenues dans le cadre du PO IEJ national et qui renvoient au repérage des NEET et à l'accompagnement vers l'emploi de ces publics. Les différents acteurs concernés (missions locales, RSMA, LADOM etc.) porteront les actions soutenues dans le cadre des deux PO de façon à ce que l'accompagnement des NEET s'inscrive bien dans une logique de parcours (du repérage à l'insertion professionnelle en passant potentiellement par la formation).» [4]. Les 3 séquences (repérage, accompagnement, formation-insertion) sont aussi décrites dans le PO national comme différentes étapes d'un parcours d'insertion : « Le programme opérationnel [...] vise à proposer aux jeunes NEET, [...], des solutions d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage. Il articule ainsi un parcours d'insertion autour de trois temps forts dans lesquels s'inscrivent les actions soutenues par l'IEJ » [12].

Les autorités de gestion en Guadeloupe dans le choix de programmation ont bien été attentives à cette logique de parcours. Cela s'est traduit dans les démarches respectives de programmation des autorités de gestion.

Du côté de la **Diccte**, cette attention particulière a favorisé la programmation de **dispositifs intégrés** tels que le RSMA et le projet « No-NEETs » du GIP DAIFI (qui accompagne les jeunes de leur repérage à leur insertion), selon la 1^{ère} acceptation de la notion de parcours et au maillage des actions entre elles (mobilité des jeunes de Saint Martin soutenue par LADOM vers le RSMA de Guadeloupe), selon la 3^{ème} acceptation.

Du côté du **Conseil Régional**, par la mobilisation de l'écosystème d'opérateurs potentiels, les actions s'attachent à **sécuriser les parcours existants** au sein des classes préparatoires du CFA de l'URMA par exemple selon la 2^{ème} acceptation de la notion de parcours.

In fine, l'ambition de l'IEJ en Guadeloupe en matière de parcours couvre bien les trois acceptations de la notion de parcours.



3.4.2 S'appuyant sur les lignes de partage, les autorités de gestion régionales ont mis en place un premier niveau de coordination et de pilotage de l'IEJ qui gagnerait, cependant, à être renforcé pour garantir la bonne mise en œuvre des parcours construits

- ▶ **Les autorités de gestion ont semblé assurer un pilotage relativement « concerté » notamment sur les phases amont de la mise en œuvre**

Les autorités de gestion guadeloupéennes se sont **mobilisées de manière conjointe pour communiquer** les finalités et modalités de mise en œuvre de l'IEJ auprès des acteurs sur leur territoire en accord avec les lignes de partage définies. En témoignent plusieurs réunions d'information qui ont été **co-organisées par les 2 autorités de gestion** et la complémentarité des actions (mobilisation de dispositifs pivots par la Dieccte et déclinaison / démultiplication sur le territoire guadeloupéen par le Conseil Régional). C'est en ce sens que la coordination Etat-Région en Guadeloupe s'inscrit dans le **modèle plus « concerté »** (cf. annexe 4.2). La Dieccte et le Conseil Régional ont également mené un travail apprécié d'appui aux opérateurs dans le cadre de la constitution des dossiers de subventions.

- ▶ **Comme dans la quasi-totalité des territoires, l'animation territoriale a eu peu de temps pour se développer**

L'animation **territoriale**, une fois les actions effectivement programmées et déployées, a eu peu de temps pour se développer et se fait majoritairement informellement en bilatérale « action par action », « opérateur par opérateur ». Globalement, il apparaît que **l'animation territoriale globale** de l'IEJ **mériterait d'être renforcée** car elle demeure très peu structurée et coordonnée entre les autorités de gestion. Ainsi, la coordination des autorités de gestion semble s'estomper sur le pilotage du déploiement des actions et leur articulation opérationnelle.

Ce **défaut d'animation** engendre d'ores et déjà des **difficultés et des risques pour le déploiement des actions au service d'un parcours** :

- Des dispositifs ayant dû déployer des efforts importants pour assurer la visibilité de leur action auprès des possibles prescripteurs et l'alimentation de leur dispositif (ex. : GIP DAIFI) ;
- Un manque de fluidité potentiel des transitions entre les actions d'accompagnement et les actions de formation - insertion qui mériterait d'être anticipé compte tenu du démarrage des actions du Conseil Régional en 2016.

3.4.3 Les parcours intégrés et l'articulation entre les actions du volet déconcentré se mettent en place progressivement en Guadeloupe

- ▶ **Les parcours intégrés ou articulés du jeune prévus par le PO national devraient se concrétiser en Guadeloupe**

La stratégie de la Dieccte en faveur du parcours se matérialise, pour le moment timidement, à travers :

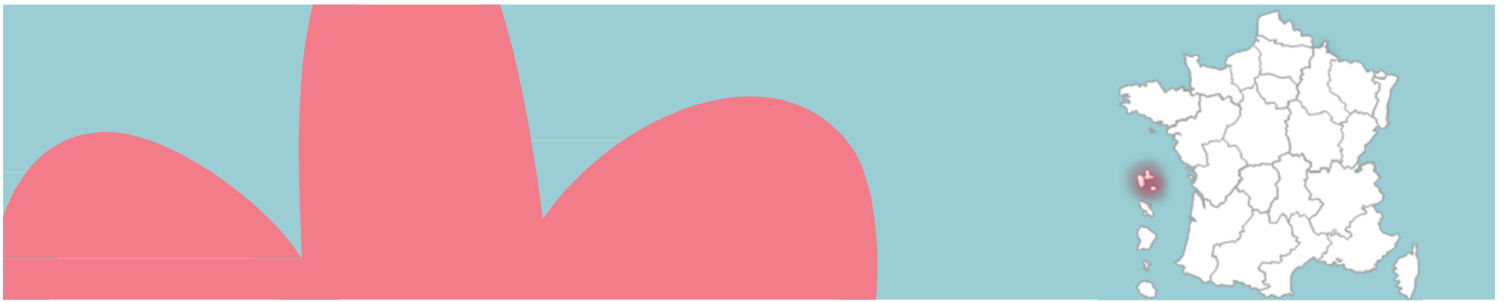
- Le soutien effectif de l'IEJ au parcours intégré du RSMA (avec 249 participants renseignés) ;
- Le maillage des actions de LADOM et du RSMA pour les jeunes de Saint Martin entre elles (4 jeunes de Saint-Martin orientés vers le RSMA grâce à LADOM d'après Ma Démarche FSE).

Comme évoqué dans la sous-section 3.1., les opérateurs du RSMA et de LADOM n'ont pas remonté de risque majeur de sous-réalisation sur ces parcours (intégré pour le RSMA et articulé avec le RSMA pour LADOM). En revanche, les articulations entre les actions du PO national et celles du PO régional ne sont pas observables à ce stade du déploiement.

- ▶ **Les actions contribuant à la sécurisation des parcours seront principalement mises en œuvre en 2016**

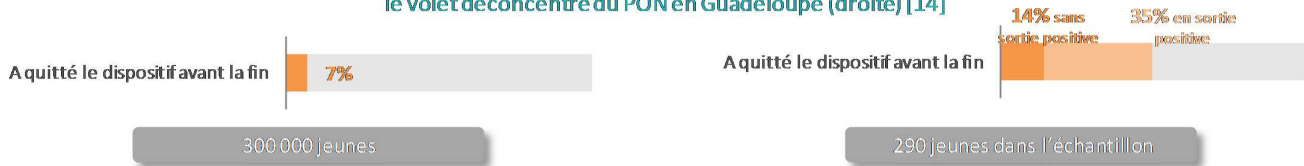
Les principales actions contribuant à la sécurisation des parcours et à la réduction des ruptures de parcours seront majoritairement mises en œuvre au cours de l'année 2016. C'est le cas des classes préparatoires à l'apprentissage au CFA de l'URMA.

Sur le PO national, les parcours intégrés et l'articulation des actions entre elles pourraient contribuer à une sécurisation du parcours. **Le taux d'abandon en cours de dispositif** (14% sans sortie vers l'emploi, une formation) est **plus élevé que les prévisions initiales**



d'abandon du PO mais est **plus faible que celui constaté sur l'intégralité du PO national** (environ 20%). Ces résultats restent à interpréter avec prudence compte tenu de la taille faible de l'échantillon pour lequel la situation de sortie est renseignée.

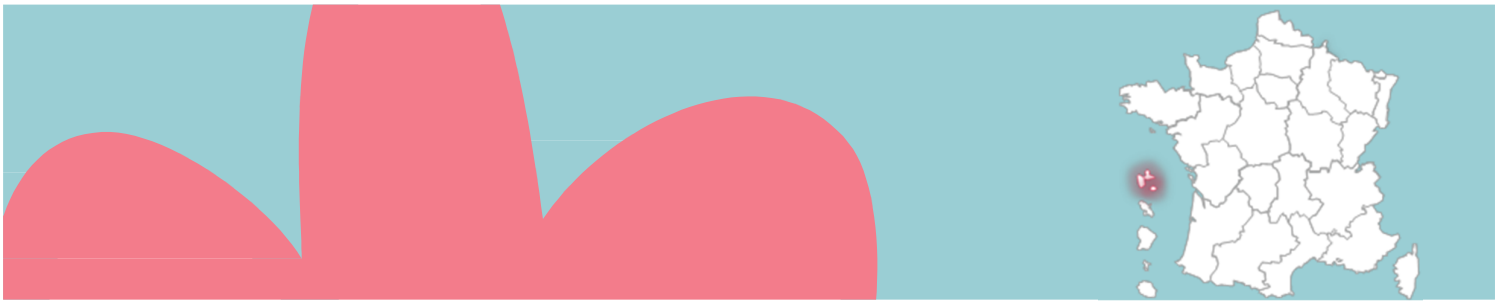
Objectifs en matière d'abandon des participants sur le PO national (gauche) [10] et état des lieux des abandons réels des participants sur le volet déconcentré du PON en Guadeloupe (droite) [14]



Les parcours et leur sécurisation demeurent toutefois **complexes à mettre en œuvre**. La **fluidité et la sécurisation des parcours dépendra du renforcement de l'animation territoriale du déploiement**, le pilotage territorial en Guadeloupe soulevant, comme dans la totalité des territoires éligibles à l'IEJ en France la question du « **chef d'orchestre** » ou du « **chef de file** » dans la **régulation et le maillage de l'offre** destinée à ce public de jeunes NEETs.

SECTION 4

Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Guadeloupe



4.1 De par les premiers impacts de l'IEJ (effet volume, diversification, qualité, parcours) contribuant à l'insertion professionnelle, l'IEJ constitue un élément de réponse à l'urgence de la situation des jeunes NEETs en Guadeloupe

4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ font écho à certains enjeux spécifiques à la Guadeloupe (problématiques de qualification, freins sociaux et apprentissage) et contribuent, à leur échelle, à la réalisation des objectifs stratégiques de l'IEJ

Les choix de mise en œuvre de l'IEJ **répondent à certains enjeux spécifiques de la région**. Dans un contexte de **ralentissement de l'apprentissage** (-7% de signatures de contrats d'apprentissage entre 2013-2014 et 902 contrats signés en 2014), l'IEJ doit permettre, à terme, d'accompagner mieux plus de jeunes vers l'apprentissage. La mobilisation de LADOM sur des actions de formation en mobilité fait également **écho aux problématiques de qualification** rencontrées en Guadeloupe (taux de décrochage scolaire et taux d'illettrisme des jeunes supérieurs à la moyenne nationale et niveau de qualification inférieur à la moyenne nationale). De plus, l'IEJ intervient bien sur la **prise en charge des freins sociaux à l'emploi** des jeunes en Guadeloupe (mobilité, logement notamment). En revanche, l'IEJ n'intervient **pas ou peu sur la création d'activités** et assez peu auprès du monde économique (en dehors du projet « No-NEETs » duGIP DAIFI), ce qui aurait pu constituer un élément de réponse à l'insuffisance des débouchés pour les jeunes et à la fermeture du marché de l'emploi. De la même manière, l'IEJ ne **semble pas impulser une nouvelle dynamique de repérage** et de mobilisation des jeunes (auprès des acteurs sociaux de proximité par exemple), près de la moitié des NEETs n'étant pas, par exemple, recensés comme demandeurs d'emplois.

Pour rappel, la Garantie européenne pour la jeunesse, telle qu'elle a été pensée par l'Union européenne, revêt deux ambitions principales : un principe de **prise en charge « précoce »** et un principe de **« qualité » des offres proposées** aux jeunes. Les partis pris du plan français de mise en œuvre français pour répondre à cette Garantie sont multiples :

- « **Valorise[r] la palette de l'offre de service** française pour les jeunes ;
- **Tradui[re] la dynamique partenariale** de nature à garantir la cohérence et la complémentarité de la mise en œuvre de l'offre de service ;
- Porte[r] un engagement stratégique visant au **renforcement des solutions existantes** et à **l'activation de nouvelles démarches** d'accompagnement au profit des jeunes NEETs, avec une démarche de résultat. »

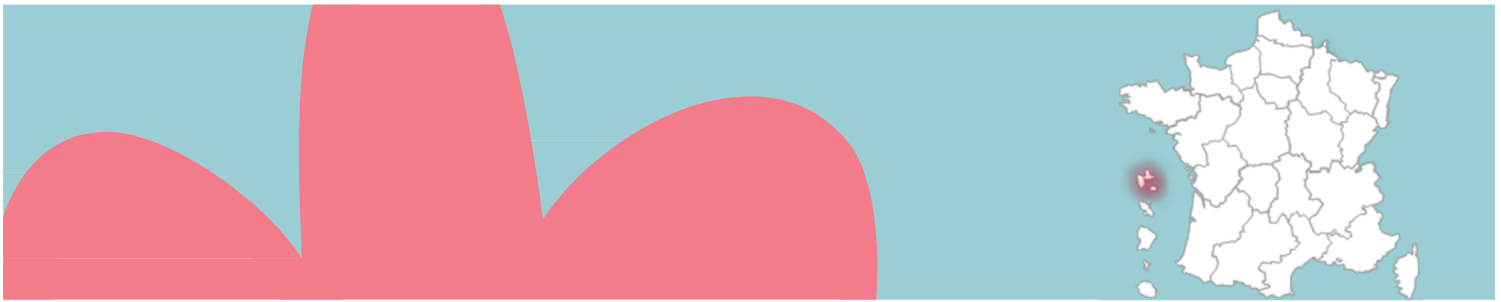
Force est de constater que l'IEJ a bien été mise en place en Guadeloupe dans la lignée de cette ambition. En effet, l'IEJ met bien en avant et **renforce l'offre de services territoriale existante** : les **dispositifs pivots ou spécifiques au territoire guadeloupéen** (RSMA, LADOM, mission locale) sur le PO national et des acteurs associatifs locaux sur le PO régional. Les choix initiaux de mise en œuvre démontrent aussi **l'attention particulière des autorités de gestion à la complémentarité des actions IEJ entre elles**. En témoigne les approches différentes mais bien complémentaires de programmation des 2 autorités de gestion : sécurisation auprès des dispositifs pivots pour la Dieccte et démultiplication sur le territoire des actions d'accompagnement, de formation et d'apprentissage pour le Conseil Régional. Il s'agit désormais pour les autorités de gestion de renforcer l'animation territoriale du déploiement pour garantir la bonne coordination opérationnelle des acteurs. Toutefois, il est à relever que l'IEJ intervient de manière **moins massive en soutien du repérage précoce** des jeunes NEETs que dans d'autres territoires.

4.1.2 Les interventions réalisées avec le soutien de l'IEJ sont globalement cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes opérationnels

Les interventions effectivement mises en place grâce à l'IEJ sont **en cohérence avec ce qui était prévu par le PO national et le PO régional** avec quelques écarts, toutefois, constatés.

Le PO régional prévoyait 5 grands types d'actions :

- « Actions de préparation à l'apprentissage (connaissance des métiers, actions de rattrapage et de renforcement des savoirs de base, usage des TIC, etc.) ;
- Actions de formation dans le cadre des chantiers d'insertion dédiés aux NEET ; Accompagnement social des NEET en vue de leur accès à la formation ;



- Accompagnement des jeunes NEET dans l'accès à des formations à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise ;
- Soutien à la mobilité en vue de l'insertion professionnelle des jeunes NEET sur des marchés du travail européens dans le cadre de l'apprentissage » [4].

La mobilisation de l'association Verte Vallée, Saint Jean Bosco du CFA de l'URMA apportent des réponses sur les 3 premiers types d'actions. En revanche, les documents et données disponibles ne permettent pas de conclure quant à la programmation effective d'actions d'accompagnement vers l'entrepreneuriat et la création d'entreprise et d'actions de soutien à la mobilité en vue de l'insertion professionnelle des jeunes NEET sur des marchés du travail européens dans le cadre de l'apprentissage. Un **décalage** est aussi à relever **entre l'objectif de 1 450 participants du PO régional et l'objectif des actions programmées** de 969 jeunes. L'**absence de l'ER2C** dans la programmation constitue enfin un dernier écart constaté entre le PO et les interventions réalisées.

Le **PO national** prévoyait des actions visant à :

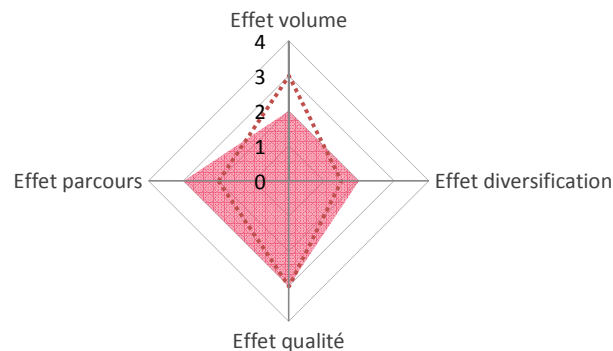
- « **Repérer** et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » ;
- Et à « inscrire les jeunes NEET dans des **parcours d'accompagnement** qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion ;
- [Et pour les DROM] Former plus de jeunes NEET ultra marins au sein du SMA et/ou augmenter leur niveau de qualification » et « former les jeunes ultramarins en développant leur mobilité [12] ».

La Dieccte a bien mobilisé les acteurs les **2 dispositifs pivots spécifiques aux DROM** : le RSMA et LADOM ainsi que la mission sur le renforcement de l'accompagnement des NEETs. Le repérage semble, toutefois, avoir été moins investi au cours de la programmation.

La complémentarité des approches de programmation des autorités de gestion favorise la production de 4 types d'impacts : volume, diversification, renforcement qualitatif et développement / sécurisation de parcours. L'intensité des impacts semble toutefois modérée :

- Sur l'**effet volume**, l'objectif de 3 974 participants paraît **moins ambitieux** qu'au niveau national bien qu'il semble **plus sécurisé** (peu de risque de sous-réalisation remonté fin 2015) ;
- L'IEJ devrait permettre principalement un **renforcement de la qualité** des actions d'accompagnement proposées aux jeunes NEETs et **un peu plus marginalement**, une **diversification** des modes d'accompagnement ;
- Enfin, la Dieccte a **fortement misé sur des dispositifs intégrés** (RSMA, GIP DAIFI) ou articulés (LADOM-RSMA) au service de parcours alors que le Conseil Régional s'attache à **remédier à certaines situations de rupture** (accompagnement de jeunes sous main de justice, classes préparatoires à l'apprentissage).

Evaluation qualitative de l'intensité pressentie des impacts de l'IEJ en Guadeloupe



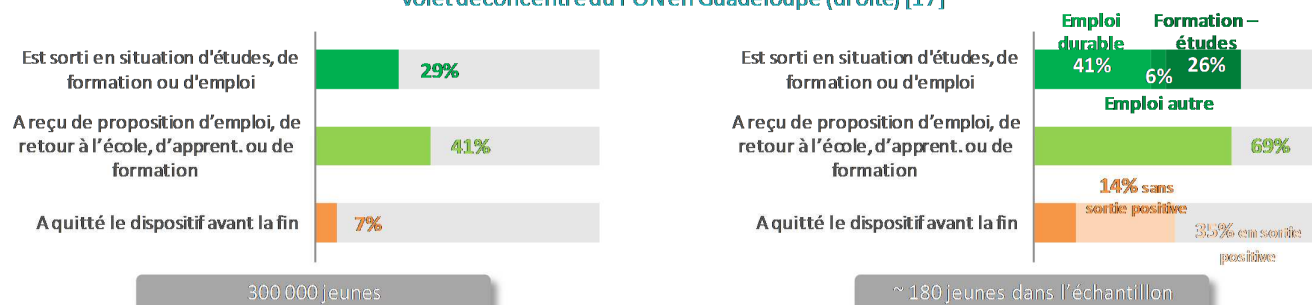
■ Intensité pressentie en Guadeloupe ▨ Intensité moyenne pressentie sur les territoires éligibles



4.1.3 Sur l'échantillon d'environ 180 participants sortis des dispositifs, 26 (14%) ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion, 128 (73%) ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs alors que 23 restent sans solution d'insertion à l'issue des actions

Au 31 décembre 2015, les résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national. A l'issue des actions du volet déconcentré soutenues par l'IEJ, les **taux de sortie vers l'emploi et vers la formation sont très nettement supérieurs aux objectifs fixés du PO national** avec 73% de sorties « positives » et **supérieurs aux taux constatés au niveau national** (31% de sortie vers un emploi durable, 7% vers un autre emploi et 14% vers une formation ou des études). En revanche, le taux d'abandon en cours de dispositif est plus élevé que l'objectif du PO (mais plus faible qu'au niveau national).

Objectifs en matière de sortie des participants sur le PO national (gauche) [13] et état des lieux des sorties réelles des participants sur le volet déconcentré du PON en Guadeloupe (droite) [17]

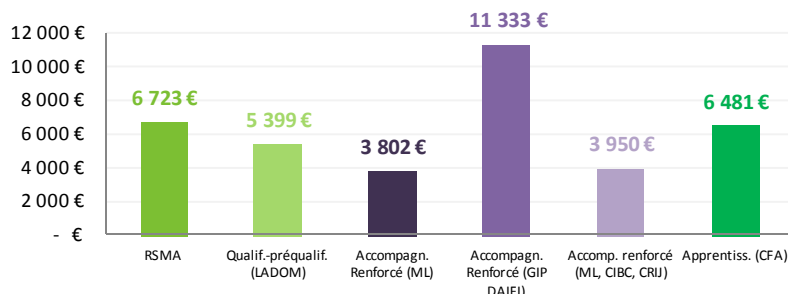


Ces analyses n'ont pas pu être réalisées sur les actions du PO régional en l'absence de base de données participants consolidée. In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **methodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : Dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ?

4.1.4 Le coût prévisionnel unitaire des opérations est particulièrement élevé mais l'avancement du déploiement et l'éventail des données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent de se prononcer sur le niveau d'efficacité des actions déployées en Guadeloupe

L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** (sur la base du nombre de jeune cible et non effectivement pris en charge) révèle des coûts élevés au regard des ordres de grandeur constatés en métropole (~2 000 € par participant). Ce constat peut s'expliquer par le caractère intégré de l'accompagnement (RSMA) ou par le caractère expérimental du dispositif (GIP DAIFI) ou par la prise en compte de l'insularité de la Guadeloupe et des enjeux de mobilité associés (LADOM). Cependant, ces éléments d'analyse confrontés aux résultats exposés en 4.1.3 **ne permettent pas** au regard du

Analyse du coût prévisionnel des opérations par participant cible en Guadeloupe





volume faible de données à disposition sur les résultats et les moyens effectivement mobilisés d'aboutir à **des enseignements robustes quant à l'efficience** des actions. A fortiori, l'efficience des actions devra faire l'objet d'un approfondissement dans le cadre de **l'évaluation 2018**.

4.1.5 L'IEJ ne semble pas produire, fin 2015, d'impact structurel majeur sur le profil des jeunes pris en charge par les dispositifs institutionnels et sur la gouvernance locale des politiques en faveur de l'emploi des jeunes

Au 31 décembre 2015, le PO national IEJ en Guadeloupe touche un public **ayant un profil similaire au public pris en charge** sur les dispositifs soutenus par l'IEJ à l'échelle nationale. Compte tenu des fortes problématiques socio-économiques de la Guadeloupe, ce public **ne semble pas toucher un public particulièrement éloigné de l'emploi**. L'atteinte de publics « nouveaux », non pris en charge jusqu'alors ou particulièrement éloignés de l'emploi demeure, fin 2015, difficilement observable. Cependant, ce constat pourrait évoluer avec le déploiement des actions du PO régional car pour certaines d'entre elles visent les jeunes placés sous main de justice (mission locale) ou des jeunes en déshérence (Bosco Initiatives Jeunesse).

En outre, malgré les contraintes imposées par le calendrier de mise en œuvre et par les caractéristiques de l'outil IEJ, les autorités de gestion et les opérateurs (ex. : le GIP DAIFI ayant noué de nouveaux partenariats avec les mondes associatif et économique) ont bien eu **l'intention de renforcer les partenariats locaux existants au service d'un parcours mieux articulé et sécurisé**. Il **s'agira**, lors du déploiement des actions du PO régional en 2016, **de s'assurer du renforcement effectif des partenariats locaux** par la mise en place d'une animation territoire et d'une coordination opérationnelle du déploiement entre les autorités de gestion et les opérateurs sur le territoire.

4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Guadeloupe

Cette sous-section évoque les recommandations qui découlent de cette évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en Guadeloupe :

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Faisabilité – facilité d'atteinte				Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			--	-	+	++	Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Dieccte, Conseil Régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Sur les jeunes NEETs de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes, les autorités de gestion semblant toutefois bien connaître le réseau d'acteurs de Guadeloupe 						X
	Direccte et Conseil Régional	Finaliser la programmation en investissant des actions qui permettraient de maximiser les impacts attendus et de répondre aux enjeux d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> Couverture territoriale des actions soutenant l'apprentissage (CFA), Mobilisation des acteurs de la sphère sociale (identification et repérage des jeunes), des réseaux de soutien à l'entrepreneuriat et du monde économique, etc. 					X	
		Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ : formalisation d'un plan d'action régional Etat-Région, appel(s) à projet commun(s), etc.						X
Approche de	Direccte et Conseil	Adopter une approche encore plus proactive dans le						X



programmation	Régional	démarchage et l'accompagnement de nouveaux partenaires en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé ou sur une logique d'appels à projets			
	DGEFP, ARF et Conseil Régional	Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018		X	X
		Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional			
Pilotage des impacts et des résultats	Direccte, Conseil Régional et opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes notamment sur les actions critiques (mission locale et actions du PO régional) en s'appuyant sur les instances existantes ainsi que le profil du public atteint (impact potentiel des actions de Verte Vallée ou Saint Jean Bosco)		X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties pour confirmer les 1 ^{ers} résultats encourageants et détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats	PO national	X	
			PO régional	X	
Animation du déploiement	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en mettant en place des réunions communes avec l'ensemble des opérateurs pour s'assurer de la bonne articulation des actions entre elles (RSMA – LADOM et accompagnement – formation) et mieux accompagner les opérations moins visibles (GIP DAIFI)		X	
		Anticiper la question de la pérennisation de l'association Saint Jean Bosco et de l'expérimentation du projet « No-NEETs » du GIP DAIFI		X	
	Opérateurs (mission locale de Guadeloupe, actions du PO régional)	Sécuriser le déploiement effectif des actions début 2016 et faire remonter l'avancement et les alertes auprès des autorités de gestion		X	



Correspondants de l'étude en Guadeloupe :

Dieccte :

Monsieur Lambert Dingui, chef de service FSE lambert.dingui@dieccte.gouv.fr

Conseil régional :

Monsieur Jean-Louis BOUCARD, directeur général des services (DGS) jean-louis.boucard@cr-guadeloupe.fr

Monsieur Bernard GUILLAUME, directeur général adjoint à l'emploi et au développement humain (DGAEDH)

bernard.guillaume@cr-guadeloupe.fr

Madame Lucile ROSSIN, directrice des affaires européennes (DAE) lucile.rossin@cr-guadeloupe.fr

Madame Sarah NIRELEP, chef du service jeunesse (SJEU) sarah.nirelep@cr-guadeloupe.fr



SECTION 5

Annexes



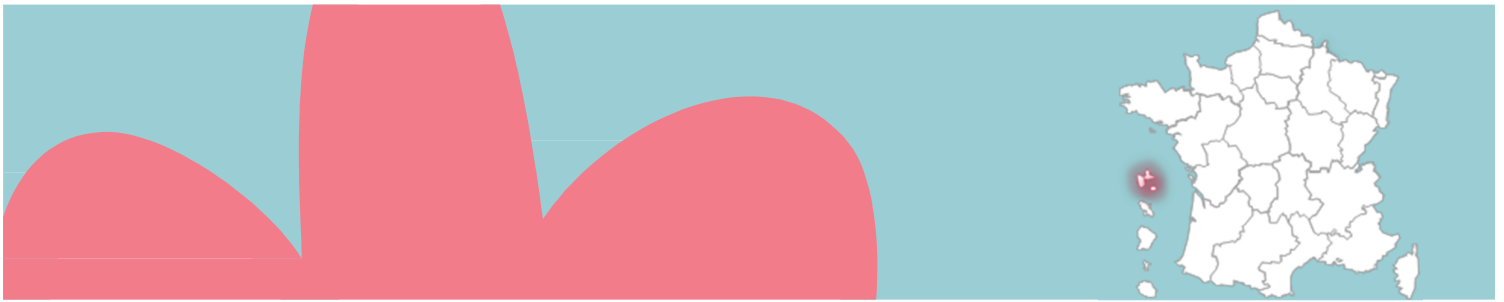
Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2009-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] INSEE, *Principaux indicateurs n°126*, juin 2015
- [3] Eurostat et OCDE in Institut Montaigne, *L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*, 2015, http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf
- [4] Conseil Régional de Guadeloupe ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Guadeloupe 2014-2020* ; 2014
- [5] Insee, 2009-2014 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [6] Dieccte Guadeloupe ; *Bilan des politiques de la Dieccte Guadeloupe* ; 2014 ; <http://guadeloupe.dieccte.gouv.fr/bilans-annuels>
- [7] Dares ; séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/>
- [9] Conseil Régional de Guadeloupe; site internet institutionnel; 2015 ; <http://www.regionguadeloupe.fr/des-actions-des-priorites/pour-nos-habitants/formation/>
- [10] ARF ; Observatoire des régions ; 2012 ; <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [11] DRJSCS Guadeloupe ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://guadeloupe.drjscs.gouv.fr/>
- [12] DGEFP ; montage financier de l'IEJ en France ; 2015
- [13] DGEFP ; *Programme Opérationnel National IEJ* ; 2014
- [14] Etat, Conseil Régional Guadeloupe ; *Accord régional entre l'Etat et la région Guadeloupe sur les lignes de partage* ; 2015
- [15] DGEFP ; Extraction Ma Démarche FSE de la base de programmation ; 6 janvier 2016
- [16] Conseil Régional de Guadeloupe ; suivi de la programmation de l'IEJ ; janvier 2016
- [17] DGEFP ; Extraction Ma Démarche FSE de la base de participants et dossiers conventionnés ; 6 janvier 2016
- [18] Conseil Régional de Guadeloupe ; données participants cibles ; novembre 2015
- [19] Conseils Régionaux ; suivi de la programmation ; janvier 2016



Annexe 2 : Tour d’horizon des structures interrogées en Guadeloupe dans le cadre du projet d’évaluation

Date de l’entretien	Structure	Interlocuteurs rencontrés ou contactés
28 septembre 2015	Dieccte Guadeloupe – service FSE	L. Dinguï
29 octobre 2015	GIP DAIFI	H. Marache
	Régiment du Service Militaire Adapté	G. Lamoulié et J. Merceron
12 novembre 2015	Mission locale de Guadeloupe	C. Chomereau-Lamotte
13 novembre 2015	Conseil Régional – service Jeunesse	S. Nirelep
19 novembre 2015	Dieccte Guadeloupe - service Jeunesse	N. Luce
20 novembre 2015	LADOM Guadeloupe	R. Lebrave
23 novembre 2015	Association St Jean Bosco – Apprentis d’Auteuil	N. Senes
4 décembre 2015	CFA URMA	S. Lurel



Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
 - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ pour les Régions ?
 - Les financements accordés à chaque territoire ?
 - L'articulation IEJ-FSE ?
 - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
 - Les lignes de partage ?
 - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?
- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?



Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte, et fléchant les fonds IEJ sur des **dispositifs de droit commun de la Région**, notamment les PRF du côté des Conseils régionaux.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégagements d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

► La démarche d'ouverture formelle

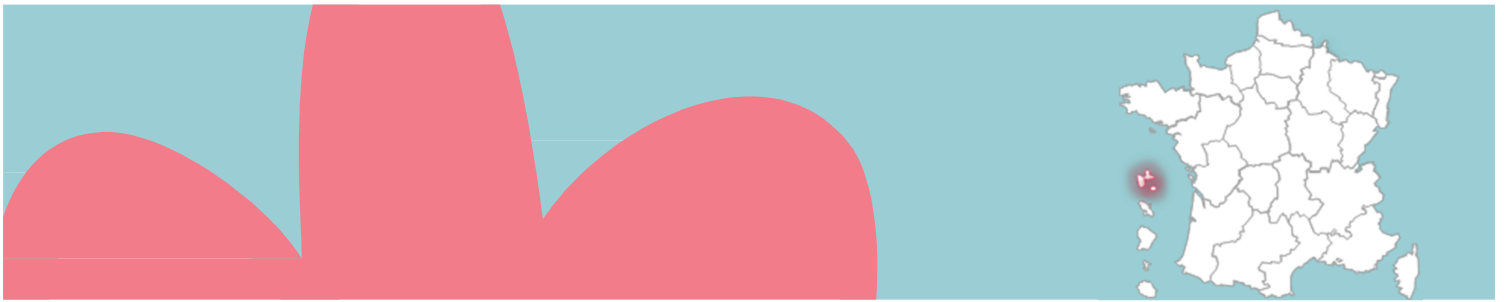
- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu **l'intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEETs, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas toujours**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate, **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :



► **Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».**

- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ

► **Un modèle de pilotage « concerté ».**

- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.

► **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**

- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

